REITMANS

(CANADA) LIMITÉE

Rapport de gestion
et
États financiers consolidés

Exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») de Reitmans (Canada) Limitée et de ses filiales (« Reitmans » ou la « société ») doit être lu à la lumière des états financiers consolidés audités de Reitmans au 1er février 2020 et au 2 février 2019 ainsi que des notes y afférentes, lesquels sont disponibles sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com. Le présent rapport de gestion est daté du 1er mai 2020.

Tous les renseignements financiers contenus dans le présent rapport de gestion et dans les états financiers consolidés audités de Reitmans ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »), aussi appelées principes comptables généralement reconnus (« PCGR »), telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Tous les montants d'argent qui figurent dans les tableaux du présent rapport de gestion sont en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire ou lorsqu'il s'agit d'un montant par action ou d'un prix d'exercice. Les états financiers consolidés audités et le présent rapport de gestion ont été examinés par le comité d'audit de Reitmans et ont reçu l'approbation du conseil d'administration de la société le 1er mai 2020.

À moins d'indications contraires, toutes les données comparatives portant sur les résultats pour les 13 semaines closes le 1er février 2020 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2020 ») sont comparées aux données des 13 semaines closes le 2 février 2019 (le « quatrième trimestre de l'exercice 2019 ») et toutes les données comparatives portant sur les résultats des 52 semaines closes le 1er février 2020 (l'« exercice 2020 ») sont comparées aux données des 52 semaines closes le 2 février 2019 (l'« exercice 2019 »). La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Tel qu'il est présenté à la rubrique « Nouvelles normes comptables adoptées au cours de l'exercice 2020 » du présent rapport de gestion, la société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, en appliquant l'approche rétrospective modifiée, avec prise d'effet pour l'exercice ouvert le 3 février 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants au 2 février 2019, ceux du quatrième trimestre de l'exercice 2019 et ceux de l'exercice 2019 n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à l'IAS 17, *Contrats de location*. Le présent rapport de gestion présente également, à des fins d'analyse seulement et le cas échéant, les montants du quatrième trimestre et de l'exercice 2020 comme si la société appliquait toujours l'IAS 17, *Contrats de location*, et qu'elle n'avait pas adopté l'IFRS 16.

Faits nouveaux

L'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, a des répercussions majeures sur la société. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation du virus ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Depuis le 18 mars 2020, les seules ventes de la société proviennent de ses sites de commerce électronique. La durée et les conséquences de la pandémie sont inconnues, et elles pourraient influencer le comportement de magasinage et la demande des consommateurs, y compris pour ce qui est des achats en ligne. Étant donné toute l'incertitude qui entoure la pandémie, la société ne peut actuellement prévoir à quel moment elle pourra rouvrir ses magasins de détail. De plus, les récentes fermetures temporaires d'usines en Chine ont perturbé la chaîne d'approvisionnement de la société, provoquant des retards de livraison des marchandises et une augmentation des coûts de transport.

Pour l'exercice clos le 1er février 2020, la société a enregistré une perte nette de 87,4 millions de dollars. Les passifs courants de la société, qui totalisent 189,7 millions de dollars au 1er février 2020, se composent principalement de dettes fournisseurs au titre des achats de marchandises et

d'obligations locatives au titre des paiements de loyers aux propriétaires de ses magasins de détail. Au 1er février 2020, la société détenait des actifs courants liquides de 89,4 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Cependant, au vu de la situation de trésorerie de la société à la date du présent rapport de gestion, compte tenu de la résiliation et de la réduction des montants disponibles aux termes des facilités de crédit de la société, et à la lumière de l'incertitude qui entoure la pandémie, la direction estime que du financement supplémentaire sera nécessaire pour permettre à la société de s'acquitter de ses obligations financières actuelles et futures. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. Elle a aussi, après la clôture de l'exercice, mis à pied temporairement 90 % des employés de ses magasins de détail et 30 % des employés de son siège social, et elle réduit actuellement ses achats autant que possible. La société recherche activement du financement supplémentaire et elle explore également diverses alternatives. La société discute actuellement avec son banquier de solutions de financement de rechange. D'autres options de financement, comme le financement hypothécaire des propriétés de la société, sont également examinées. Cependant, rien ne garantit qu'un financement pourra être obtenu dans les courts délais requis, ni qu'il sera suffisant. Si la société est incapable d'obtenir un financement dans les courts délais requis, elle pourrait être dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation. La capacité de la société à poursuivre son exploitation sera tributaire de sa capacité à reprendre ses activités d'exploitation normales, à générer des produits futurs et des activités rentables et à obtenir du financement supplémentaire. Ainsi, ces événements et circonstances indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Les états financiers consolidés audités ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la société poursuivra ses activités d'exploitation dans un avenir prévisible et pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les états financiers consolidés audités au 1er février 2020 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants. Il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de la pandémie de même que l'incidence qu'elle aura sur les résultats financiers et la situation financière de la société au cours des périodes futures. Au cours de l'exercice 2021, la société examinera les plus récents faits nouveaux et conséquences de la pandémie, y compris les évaluations actualisées des flux de trésorerie futurs. Toute incidence additionnelle découlant de la pandémie sera reflétée dans les résultats financiers de l'exercice 2021, s'il y a lieu.

Des renseignements supplémentaires sur Reitmans sont disponibles sur le site Web de la société, à l'adresse www.reitmanscanadalimitee.com, ou sur le site Web de SEDAR, à l'adresse www.sedar.com.

DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

À l'exception des déclarations de fait, lesquelles sont vérifiables indépendamment à la date des présentes, toutes les déclarations contenues dans le présent rapport sont prospectives. Toutes les déclarations, formulées d'après les attentes actuelles de la direction, comportent de nombreux risques et incertitudes, connus ou non, dont un nombre important est indépendant de la volonté de la société. En conséquence, les résultats réels futurs peuvent s'avérer considérablement différents des résultats prévus contenus dans les déclarations prospectives, qui reflètent les attentes de la société uniquement en date du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives sont fondées sur les estimations, les opinions et les hypothèses actuelles de la société, qui reposent sur la perception de la direction à l'égard des tendances historiques, des conditions actuelles et de l'évolution future prévue ainsi que d'autres facteurs qu'elle juge appropriés dans les circonstances. Le présent rapport de gestion renferme des déclarations prospectives au sujet des objectifs, des plans, des buts, des aspirations, des stratégies, de la situation financière, des résultats d'exploitation, des flux de trésorerie, du rendement et des perspectives de la société, ainsi que des

occasions qui s'offrent à elle et des questions d'ordre juridique et réglementaire qui la concernent. Les déclarations prospectives dans le présent rapport de gestion comprennent notamment des déclarations concernant les convictions de la société à l'égard de ses stratégies et de ses marques et leur capacité de générer une croissance rentable à long terme, les liquidités futures, les dépenses d'investissement en immobilisations planifiées, le montant des cotisations versées au régime de retraite, l'état et l'incidence de la mise en œuvre de systèmes, la capacité de la société à mettre en œuvre avec succès ses initiatives stratégiques et ses initiatives au chapitre de la réduction des coûts et de l'amélioration de la productivité ainsi que l'incidence de telles initiatives. Ces déclarations prospectives spécifiques se retrouvent dans l'ensemble du présent rapport de gestion et comprennent celles qui sont mentionnées aux rubriques intitulées « Gestion des risques d'exploitation » et « Gestion des risques financiers » du présent rapport de gestion. Les déclarations prospectives se reconnaissent généralement à l'emploi de termes comme « prévoir », « s'attendre à », « croire », « pourrait », « estimer », « avoir l'intention de », « planifier », « chercher à », « s'efforcer » et d'autres expressions semblables et à l'utilisation du futur et du conditionnel en ce qui concerne la société et sa gestion.

De nombreux risques et incertitudes pourraient faire en sorte que les résultats réels de la société diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés, sous-entendus ou projetés dans les déclarations prospectives, notamment les suivants :

- l'évolution de la conjoncture économique, notamment une récession ou des modifications du taux d'inflation ou de déflation, les taux d'emploi, les taux d'intérêt, les taux de change ou les prix des dérivés;
- des perturbations économiques majeures causées par des risques sanitaires mondiaux (comme la pandémie de COVID-19) qui influencent la demande des consommateurs et entravent la capacité d'obtenir des marchandises en temps opportun;
- une concurrence accrue, qu'elle soit attribuable aux concurrents actuels ou à de nouveaux joueurs sur le marché;
- l'évolution des préférences des consommateurs pour le commerce électronique, la vente au détail en ligne et l'introduction de nouvelles technologies;
- la saisonnalité et les conditions météorologiques;
- l'incapacité de l'infrastructure de technologies de l'information (« TI ») de la société à soutenir les exigences des activités de la société, ou des atteintes à la sécurité interne ou externe, des attaques par déni de service, des virus, des vers et d'autres atteintes à la protection des données ou à la cybersécurité, connues ou inconnues;
- le fait de ne pas tirer d'avantages des investissements de la société dans ses nouveaux systèmes de TI;
- l'incapacité de la société à gérer les stocks de manière à réduire au minimum l'incidence des stocks désuets ou excédentaires et à contrôler les freintes de stocks;
- le fait de ne pas réaliser les résultats attendus, notamment la croissance des produits, les économies prévues ou les gains d'efficience opérationnelle associés aux grandes initiatives de la société, y compris la restructuration;
- les variations des passifs de la société au titre de l'impôt sur le résultat, de l'impôt sur le capital, de l'impôt foncier ou d'autres impôts et des passifs réglementaires, y compris les modifications des lois et des règles fiscales ou des cotisations futures.

Cette liste de facteurs pouvant influer sur les déclarations prospectives de la société n'est pas exhaustive. D'autres risques et incertitudes que la société ne connaît pas à l'heure actuelle ou qu'elle ne juge actuellement pas importants pourraient également faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans ses déclarations prospectives. Des risques et incertitudes supplémentaires sont analysés dans les documents que la société dépose à l'occasion auprès des autorités de réglementation canadiennes en valeurs

mobilières. Les lecteurs sont avisés de ne pas accorder une confiance exagérée à toute déclaration prospective ci-incluse. Ces déclarations traitent seulement de la situation à la date où elles ont été exprimées et la société n'a aucune obligation et nie toute intention de mettre à jour ou de revoir de telles déclarations à la suite d'un quelconque événement, circonstance ou autre, sauf si les lois sur les valeurs mobilières qui s'appliquent l'y obligent.

MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR

La société a déterminé plusieurs mesures de rendement clés et mesures financières non conformes aux PCGR qui, de l'avis de la direction, sont utiles pour évaluer le rendement de la société; les lecteurs sont toutefois prévenus que certaines de ces mesures n'ont pas nécessairement de définition normalisée aux termes des IFRS et, de ce fait, peuvent ne pas être comparables à des expressions semblables utilisées par d'autres sociétés.

En plus de traiter du bénéfice conformément aux IFRS, le présent rapport de gestion contient des références au bénéfice avant intérêts, impôts et amortissement ajusté (le « BAIIA ajusté »), à titre de mesure financière non conforme aux PCGR. Le BAIIA ajusté se définit en tant que bénéfice net avant la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat, les produits de dividendes, les produits d'intérêts, la variation nette de la juste valeur et les pertes à la sortie de titres négociables, les charges d'intérêts, la dépréciation du goodwill, les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes. Le tableau suivant effectue le rapprochement entre la mesure conforme aux PCGR la plus comparable, soit le bénéfice net ou la perte nette, et le BAIIA ajusté. La direction est d'avis que le BAIIA ajusté est un important indicateur de la capacité de la société à générer des liquidités au moyen des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation pour financer les besoins en fonds de roulement et les dépenses d'investissement en immobilisations, et elle utilise cette mesure à ces fins. L'exclusion des produits de dividendes, des produits et des charges d'intérêts et de la variation nette de la juste valeur et les pertes à la sortie de titres négociables élimine l'incidence sur le bénéfice tiré d'activités autres que d'exploitation. L'exclusion des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur élimine l'incidence hors trésorerie. Le BAIIA ajusté a pour but de fournir des informations additionnelles utiles aux investisseurs et aux analystes. Cette mesure n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS. Bien que les variations des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des charges au titre des pertes de valeur constituent des charges hors trésorerie, les actifs amortis devront fréquemment être remplacés ultérieurement; par conséquent, le BAIIA ajusté ne reflète pas les besoins de trésorerie pour ces remplacements. Le BAIIA ajusté ne devrait pas être considéré à titre de trésorerie discrétionnaire qui peut être investie dans la croissance de l'entreprise ou encore à titre de mesure de la trésorerie qui sera disponible pour satisfaire aux obligations de la société. D'autres sociétés peuvent calculer le BAIIA ajusté différemment. De temps à autre, la société peut exclure des éléments additionnels si elle croit qu'elle pourra ainsi arriver à une analyse plus efficace du rendement opérationnel sous-jacent. L'exclusion de certains éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Le BAIIA ajusté ne devrait pas servir de substitut aux mesures de la performance calculées selon les IFRS ni être considéré comme une solution de rechange au bénéfice net, aux entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation, d'investissement ou de financement, ou à toute autre donnée contenue dans les états financiers et présentée à titre d'indicateur de la performance financière ou de la capacité de la société à générer des liquidités, qui sont tous des facteurs présentés conformément aux IFRS. Bien que le BAIIA ajusté est souvent utilisé par les analystes en valeurs mobilières, les prêteurs et les autres intervenants pour évaluer les sociétés, cette mesure comporte des limites à titre d'outil d'analyse et ne devrait pas être prise en compte isolément ni servir de substitut dans l'analyse des résultats de la société présentés conformément aux IFRS.

La société considère que les résultats des activités d'exploitation sont une mesure utile de la performance de ses activités de vente au détail. Comme la société a comptabilisé une charge de

dépréciation du goodwill pour l'exercice 2020, elle a aussi déterminé qu'une mesure financière non conforme aux PCGR utile serait celle des résultats des activités d'exploitation avant la dépréciation du goodwill, comme il est indiqué aux rubriques « RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 EN REGARD DE CEUX DE L'EXERCICE 2019 » et « SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS » du présent rapport de gestion. De plus, (la perte) le bénéfice de base et dilué par action a été présenté en excluant la dépréciation du goodwill, ce qui élimine l'incidence de la dépréciation du goodwill sur le bénéfice net aux fins du calcul. Ces deux mesures financières non conformes aux PCGR présentent des renseignements jugés utiles et elles ne doivent pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

La société utilise les ventes des magasins comparables comme indicateur de rendement clé (« IRC ») pour évaluer le rendement des magasins et la croissance des ventes. La société met en œuvre une approche omnicanal pour établir un lien avec ses clients en s'alignant sur leurs habitudes d'achat par l'entremise de canaux de vente en ligne ou en magasin. Cette approche permet aux clients de magasiner en ligne pour la livraison à domicile, l'achat dans l'un de nos magasins ou l'expédition à domicile à partir d'un autre magasin lorsque les produits ne sont pas disponibles dans un magasin donné. En raison du comportement des clients sur les différents canaux, la société présente une seule mesure des ventes des magasins comparables, qui comprend les ventes en magasin et sur les sites de commerce électronique. Les ventes des magasins comparables constituent les ventes générées par des magasins ouverts continuellement pendant les deux périodes comparées et comprennent les ventes en ligne. Les ventes des magasins comparables ne comprennent pas les ventes des comptes clients liés aux ventes en gros. Les ventes des magasins comparables sont mesurées en fonction des mêmes jours civils pour chacune des périodes. Même si cet IRC est exprimé comme un ratio, il constitue une mesure financière non conforme aux PCGR qui n'a pas de définition normalisée aux termes des IFRS et peut ne pas être comparable à des mesures semblables utilisées par d'autres sociétés. La direction utilise les ventes des magasins comparables pour évaluer le rendement des magasins et les ventes en ligne et juge cette mesure utile pour déterminer la part de nouvelles ventes provenant de la croissance des ventes et la part pouvant être attribuée à l'ouverture de nouveaux magasins. Les ventes des magasins comparables constituent une mesure couramment utilisée par les détaillants et sont considérées comme un renseignement utile tant par les investisseurs que par les analystes. Les ventes des magasins comparables ne devraient pas être considérées isolément ou comme substitut aux mesures de rendement calculées selon les IFRS.

Le tableau qui suit présente le rapprochement (de la perte nette) du bénéfice net au BAIIA ajusté :

	Pour les quatrièmes trimestres de			Pour les exercices		
	2020	**2020 Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16**	**2019**	**2020**	**2020 Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16**	**2019**
(Perte nette) bénéfice net	**(51,7) $**	(51,4) $	(8,9) $	**(87,4) $**	(84,3) $	6,8 $
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	**24,6**	8,0	9,1	**103,0**	33,5	37,9
Produits de dividendes	**–**	–	(0,7)	**(1,4)**	(1,4)	(2,5)
Produits d'intérêts	**(0,4)**	(0,4)	(0,7)	**(1,7)**	(1,7)	(2,2)
Dépréciation du goodwill	**–**	–	–	**11,8**	11,8	–
Variation nette de la juste valeur et perte à la sortie des titres négociables	**–**	–	8,5	**8,3**	8,3	12,3
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	**1,8**	–	–	**7,5**	–	–
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**29,2**	29,3	(0,3)	**22,9**	24,0	5,4
BAIIA ajusté	**3,5 $**	(14,5) $	7,0 $	**63,0 $**	(9,8) $	57,7 $
BAIIA ajusté en % des ventes	**1,5 %**	(6,3) %	3,1 %	**7,2 %**	(1,1) %	6,3 %

[1] Le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre et l'exercice 2020 présenté compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16 a été calculé comme si la société appliquait toujours l'IAS 17, *Contrats de location*, et qu'elle n'avait pas adopté l'IFRS 16. Aux termes de l'IFRS 16, la nature et le calendrier des charges liées aux contrats de location simple changent puisque les charges liées aux contrats de location simple constatées selon le mode linéaire sont remplacées par une dotation aux amortissements pour les actifs au titre de droits d'utilisation et une charge d'intérêts sur les obligations locatives. Par conséquent, l'IFRS 16 a eu une incidence favorable d'environ 18,0 millions de dollars et 72,8 millions de dollars sur le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre et l'exercice 2020, respectivement, puisque les charges liées aux contrats de location simple ont été remplacées par des charges d'amortissement et d'intérêts, lesquelles n'entrent pas dans le calcul du BAIIA ajusté.

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La société a un seul secteur à présenter qui tire ses produits principalement de la vente de vêtements pour femmes à ses clients grâce à ses bannières. La société exploite des magasins partout au Canada, principalement dans les galeries marchandes et les mégacentres commerciaux, tout en exploitant également des sites Web de commerce électronique de marchandises pour toutes ses bannières. Ces canaux de vente en ligne offrent la commodité, la sélection et la facilité d'achat tout en accroissant la fidélisation de la clientèle et la notoriété des marques. À l'heure actuelle, la société exerce ses activités sous les bannières suivantes :

Reitmans

Avec ses magasins d'une superficie moyenne de 4 600 pieds carrés, Reitmans est l'une des plus importantes chaînes de commerce de détail de mode féminine au Canada. Elle se démarque par une fidélité de la clientèle solidement établie grâce à un service hors pair, des stratégies marketing novatrices, ainsi que des produits de qualité.

Penningtons

Chef de file canadien du marché des vêtements de grande taille, Penningtons propose à ses clientes une sélection de vêtements tendance et abordables pour les tailles mode 12 à 32. Penningtons exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans des mégacentres au Canada.

ADDITION ELLE

Addition Elle est une destination mode pour les femmes de taille forte axée sur la mode, la qualité et la coupe, offrant les dernières tendances et les essentiels mode dans un environnement de magasinage inspirant. Addition Elle exploite des magasins d'une superficie moyenne de 6 000 pieds carrés dans les grands centres commerciaux et mégacentres du pays.

RW & CO.

RW & CO. exploite des magasins d'une superficie moyenne de 4 500 pieds carrés situés dans des emplacements de choix dans des centres commerciaux importants. Sa mission est de faire découvrir la mode à une clientèle de style urbain en proposant des vêtements et articles mode pour les hommes et les femmes.

Thyme MATERNITÉ

Thyme Maternité est un chef de file de la mode pour futures mamans, proposant des styles actuels tendance pour tous les aspects de leur vie, de la détente au travail, ainsi qu'une gamme complète de vêtements et d'accessoires pour l'allaitement. Thyme exploite des magasins d'une superficie moyenne de 2 000 pieds carrés situés dans des centres commerciaux importants et des mégacentres à l'échelle nationale.

BANNIÈRES

	Nombre de magasins au 2 février 2019	**Fermetures au T1**	**Fermetures au T2**	**Ouvertures au T3**	**Fermetures au T3**	**Fermetures au T4**	**Nombre de magasins au 1er février 2020**
Reitmans	263	(4)	(1)	3	(1)	–	260
Penningtons	115	–	(1)	–	(2)	(1)	111
Addition Elle	81	(1)	–	–	(1)	(2)	77
RW & CO.	83	(1)	(1)	–	–	(1)	80
Thyme Maternité	58	–	–	–	(3)	(1)	54
Total	**600**	**(6)**	**(3)**	**3**	**(7)**	**(5)**	**582**

Diverses raisons motivent la fermeture de magasins étant donné que la viabilité de chacun d'eux et leur emplacement sont constamment surveillés et évalués pour assurer une rentabilité soutenue. Dans la plupart des cas, lorsqu'un magasin est fermé, les marchandises de ce magasin sont vendues dans le cours normal des activités, et les marchandises invendues à la date de fermeture sont habituellement transférées à d'autres magasins exploitant la même bannière en vue d'être vendues dans le cours normal des activités.

REVUE DES PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Exercice 2020	**Exercice 2019[1]**	**Exercice 2018[1]**
Nombre total de magasins à la clôture de l'exercice	**582**	600	642
Ventes	**869,5 $**	923,0 $	964,4 $
Marge brute	**444,4**	509,5	524,3
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	**(64,5)**	12,2	(16,6)
(Perte nette) bénéfice net	**(87,4)**	6,8	(16,0)
(Perte) bénéfice par action			
De base	**(1,56)**	0,11	(0,25)
Dilué(e)	**(1,56)**	0,11	(0,25)
Total des actifs[2]	**560,2**	492,8	499,7
Total des passifs non courants[2]	**176,7**	34,0	34,3
Dividendes par action	**0,15 $**	0,20 $	0,20 $

[1] La société a adopté l'IFRS 16, *Contrats de location*, en appliquant l'approche rétrospective modifiée, avec prise d'effet le 3 février 2019. Par conséquent, les chiffres correspondants de l'exercice 2019 et de l'exercice 2018 n'ont pas été retraités et continuent d'être présentés conformément à l'IAS 17, *Contrats de location*. Se reporter à la note 3 a) afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

[2] À la suite de l'adoption de l'IFRS 16, le total des actifs comprend des actifs au titre de droits d'utilisation de 198,1 dollars tandis que le total des passifs non courants comprend des obligations locatives de 152,3 dollars.

Le marché du commerce de détail au Canada reflète les comportements d'achat des consommateurs qui comprennent des achats traditionnels en magasin et le magasinage en ligne. Afin d'améliorer l'expérience du client en ligne et en magasin, la société investit considérablement dans l'optimisation du commerce électronique et dans les technologies. La société est bien positionnée en ce qui concerne le magasinage omnicanal grâce à un portefeuille de magasins situés dans les grands centres commerciaux et les mégacentres les plus enviables partout au Canada ainsi qu'à une impressionnante offre commerciale en ligne.

La valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain est un facteur important qui peut avoir une incidence sur le rendement des activités de détail. Afin d'atténuer les incidences défavorables, la société porte ses efforts sur l'amélioration des pratiques d'approvisionnement et sur la diminution des coûts, tout en continuant d'offrir de la valeur à ses clients, et sur la gestion du risque de change en effectuant des achats dans le cadre de contrats de change à terme en dollars américains.

Ventes

Au cours de l'exercice 2018, les ventes se sont améliorées par rapport à l'exercice précédent avec une croissance des ventes réalisée principalement grâce aux sites de commerce électronique et aux activités de vente de gros. L'exercice 2018 comprenait une semaine additionnelle de ventes compte tenu de la date de clôture variable de la société. Les magasins ont continué de constituer un élément important pour s'adapter aux comportements de magasinage des clients dans un environnement omnicanal, leur offrant une expérience notable et positive liée à la marque qui mise sur l'avantage hors pair d'un solide réseau de magasins.

Au cours de l'exercice 2019, la société a continué d'exploiter une combinaison optimale de magasins (y compris la fermeture de la totalité des magasins Hyba) dans un contexte de vente au détail omnicanal et d'investir dans la croissance de ses activités liées au commerce électronique, en tirant profit des stocks dans son réseau de magasins grâce à son initiative de livraison à partir du magasin. La diminution des ventes au cours de l'exercice 2019 par rapport à l'exercice 2018 est attribuable à l'inclusion d'une semaine supplémentaire de ventes au cours de l'exercice 2018 et à la poursuite de la mise en œuvre d'une stratégie consistant à fermer des magasins moins performants pour optimiser les résultats d'exploitation généraux.

Pour l'exercice 2020, la diminution des ventes tient principalement à une baisse des ventes dans les bannières taille plus de la société et à une réduction du nombre de magasins. Les initiatives stratégiques visant les bannières taille plus mises en œuvre plus tôt au cours de l'exercice n'ont pas réussi à rejoindre la clientèle visée, ce qui a freiné les ventes. Bien qu'une série de mesures correctives aient été mises en place, leur mise en œuvre a eu lieu vers la fin de l'exercice 2020 et elles n'ont pas eu un effet favorable sur les résultats de l'exercice 2020. Au premier semestre de l'exercice 2020, la société a mené à terme le déploiement de son initiative de livraison à partir du magasin pour toutes les bannières, ce qui a amélioré la disponibilité des stocks à travers tous les canaux.

Marge brute

Dans l'ensemble, la marge brute et le bénéfice net de la société des trois derniers exercices ont été considérablement touchés par la faiblesse du dollar canadien par rapport au dollar américain. Cet affaiblissement du dollar canadien a donné lieu à une augmentation du coût des marchandises, car pratiquement toutes les marchandises sont réglées en dollars américains. La marge brute pour l'exercice 2018 a été défavorablement touchée par une augmentation des activités de promotion et l'incidence du cours de change. Au cours de l'exercice 2019, la marge brute de la société a diminué en raison de l'inclusion d'une semaine supplémentaire de résultats d'exploitation au cours de l'exercice 2018 et de l'augmentation des activités de promotion, et ce, malgré l'effet favorable du cours de change sur le coût des marchandises dans le coût des biens vendus attribuable à des achats dans le cadre de contrats de change à des taux plus favorables. Au cours de l'exercice 2020, la marge brute de la société s'est resserrée en raison principalement de la diminution des ventes et de l'accroissement des activités de promotion dans les bannières taille plus de la société, en dépit de l'effet favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Sommaire

Au 1er février 2020, la situation de trésorerie de la société se composait d'un montant de 89,4 millions de dollars (112,5 millions de dollars au 2 février 2019) sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie, de son fonds de roulement positif et de l'absence de dette à long terme (hormis ses obligations locatives). À la clôture de l'exercice 2020, le niveau des stocks était essentiellement le même qu'à la clôture de l'exercice 2019, tandis qu'il était alors plus élevé que le niveau des stocks à la clôture de l'exercice 2018 en raison de la réception hâtive de marchandises de printemps prévues. La société gère ses dépenses d'investissement en immobilisations,

lesquelles se chiffraient à 27,0 millions de dollars pour l'exercice 2018, à 26,1 millions de dollars pour l'exercice 2019 et à 23,5 millions de dollars pour l'exercice 2020. Ces dépenses d'investissement visent essentiellement la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de manutention ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins. Après la clôture de l'exercice 2020, les réserves de liquidités et les facilités de crédit disponibles de la société ont subi des changements importants, qui sont décrits à la rubrique « Faits nouveaux » du présent rapport de gestion ainsi qu'aux notes 2 b) et 26 des états financiers consolidés audités.

INITIATIVES STRATÉGIQUES

La société a entrepris de nombreuses initiatives stratégiques dans le but d'améliorer ses marques, d'accroître sa productivité et sa rentabilité dans l'ensemble de ses activités grâce au perfectionnement de ses systèmes, et de favoriser une culture d'amélioration des processus.

Les initiatives en cours et les nouvelles initiatives de la société sont comme suit :

INITIATIVES	SITUATION ACTUELLE
Étant donné les mauvais résultats d'exploitation de ses bannières taille plus pour l'exercice 2020, la société a réorganisé l'équipe de direction des tailles plus au troisième trimestre de l'exercice 2020.	La nouvelle équipe de direction a évalué tous les aspects stratégiques des bannières taille plus et des mesures correctives ont été prises pour améliorer les résultats d'exploitation, notamment l'orientation des ressources en se concentrant sur le marché cible de chaque bannière taille plus.
En ce qui concerne la croissance de ses activités liées au commerce électronique, la société prévoyait d'optimiser la réponse aux commandes en exploitant les stocks de son réseau de magasins au Canada (livraison à partir du magasin). Cette initiative vise notamment à améliorer la visibilité des stocks et leur disponibilité à travers tous les canaux pour accroître la rapidité de la livraison, l'efficacité de la répartition et la rentabilité.	Au cours de l'exercice 2020, la société a mené à terme le déploiement des mises à niveau de son système de ventes au détail et de ses systèmes de distribution et de manutention. Conformément à son initiative visant à optimiser la réponse aux commandes en ligne et en magasin et à réduire au minimum les expéditions fractionnées, l'amélioration des systèmes ayant pour but d'accroître la disponibilité des stocks à travers tous les canaux a été réalisée au troisième trimestre de l'exercice 2020, tandis que les améliorations des systèmes et des processus visant à réduire au minimum les expéditions fractionnées ont été achevées vers la fin de l'exercice 2020.
La société s'engage à fournir la meilleure expérience numérique à ses clients d'un point de vue stratégique, la société priorise le numérique, ce qui favorise une croissance rapide et durable dans le contexte numérique et omnicanal du secteur du détail. Cet engagement inclut une amélioration continue de l'expérience mobile du client ainsi qu'une initiative visant à offrir une expérience de magasinage plus personnalisée pour ses clients au moyen de données de qualité améliorée pour proposer une offre de produits personnalisés pertinente.	La société continue d'améliorer sa principale plateforme de commerce électronique, de mettre au point sa gestion des relations avec la clientèle et son infrastructure d'automatisation du marketing et d'optimiser ses capacités de gestion des données sur les clients.
Soucieuse d'améliorer l'expérience de magasinage de sa clientèle, la société remplacera son système de terminaux de point de vente actuel dans tous ses magasins.	En conséquence du contexte économique actuel, le déploiement du nouveau système de terminaux de point de vente est remis à plus tard.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2020 EN REGARD DE CEUX DE L'EXERCICE 2019

Les résultats d'exploitation médiocres pour l'exercice 2020 sont principalement attribuables aux résultats décevants des bannières taille plus. Les initiatives stratégiques mises en œuvre plus tôt au cours de l'exercice n'ont pas réussi à rejoindre la clientèle visée. Bien qu'une série de mesures correctives aient été mises en place afin d'accroître la rentabilité, leur mise en œuvre a eu lieu vers la fin de l'exercice 2020 et elles n'ont pas eu un effet favorable sur les résultats d'exploitation de l'exercice 2020.

				Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16 [1]		
	Exercice 2020	**Exercice 2019**	**Variation (en $)**	**Exercice 2020**	**Exercice 2019**	**Variation (en $)**
Ventes	**869,5 $**	923,0 $	(53,5) $	**869,5 $**	923,0 $	(53,5) $
Coût des biens vendus	**425,1**	413,5	11,6	**425,1**	413,5	11,6
Marge brute	**444,4**	509,5	(65,1)	**444,4**	509,5	(65,1)
Marge brute en %	**51,1 %**	55,2 %		**51,1 %**	55,2 %	
Frais de vente et de distribution et charges administratives	**484,1**	491,3	(7,2)	**487,4**	491,3	(3,9)
Résultats des activités d'exploitation avant la dépréciation du goodwill	**(39,7)**	18,2	(57,9)	**(43,0)**	18,2	(61,2)
Dépréciation du goodwill	**11,8**	–	11,8	**11,8**	–	11,8
Résultats des activités d'exploitation	**(51,5)**	18,2	(69,7)	**(54,8)**	18,2	(73,0)
Charges financières nettes	**(13,0)**	(6,0)	(7,0)	**(5,5)**	(6,0)	0,5
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	**(64,5)**	12,2	(76,7)	**(60,3)**	12,2	(72,5)
Charge d'impôt sur le résultat	**22,9**	5,4	17,5	**24,0**	5,4	18,6
(Perte nette) bénéfice net	**(87,4) $**	6,8 $	(94,2) $	**(84,3) $**	6,8 $	(91,1) $
BAIIA ajusté	**63,0 $**	57,7 $	5,3 $	**(9,8) $**	57,7 $	(67,5) $
(Perte) bénéfice par action :						
De base	**(1,56) $**	0,11 $	(1,67) $	**(1,51) $**	0,11 $	(1,62) $
Dilué(e)	**(1,56)**	0,11	(1,67)	**(1,51)**	0,11	(1,62)
(Perte) bénéfice par action excluant la dépréciation du goodwill :						
De base	**(1,35) $**	0,11 $	(1,46) $	**(1,29) $**	0,11 $	(1,40) $
Dilué	**(1,35)**	0,11	(1,46)	**(1,29)**	0,11	(1,40)

[1] Les chiffres présentés compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16 ont été calculés comme si la société appliquait toujours l'IAS 17, *Contrats de location*, au cours de l'exercice 2020 et qu'elle n'avait pas adopté l'IFRS 16.

Ventes

Les ventes de l'exercice 2020 ont diminué de 53,5 millions de dollars, ou 5,8 %, pour s'établir à 869,5 millions de dollars, principalement en raison d'une baisse des ventes dans les bannières taille plus, d'une réduction nette de 18 magasins et des conditions météorologiques inhabituelles qui ont prévalu au cours de la première partie de l'exercice 2020. La société continue d'exécuter son plan de vente dans le contexte omnicanal du secteur du détail en réduisant la présence de ses magasins dans certains marchés tout en améliorant ses capacités de commerce électronique.

Les ventes de magasins comparables, qui comprennent les ventes en magasin et les ventes du commerce électronique, ont diminué de 1,3 %. La diminution tient essentiellement au fait que l'achalandage des magasins a reculé de 2,2 % pour l'exercice 2020. La société continue d'enregistrer une vigoureuse croissance grâce à ses canaux de vente en ligne.

Marge brute

La marge brute de l'exercice 2020 a diminué de 65,1 millions de dollars, ou 12,8 %, pour s'établir à 444,4 millions de dollars, comparativement à 509,5 millions de dollars pour l'exercice 2019, diminution qui s'explique principalement par la baisse des ventes et la réduction nette de 18 magasins. La marge brute en pourcentage des ventes a diminué, passant de 55,2 % au cours de l'exercice 2019 à 51,1 % au cours de l'exercice 2020, ce qui s'explique surtout par l'accroissement des activités de promotion, principalement dans les bannières taille plus, en partie contrebalancé par l'effet favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour l'exercice 2020 a diminué de 1,5 %, ou de 7,2 millions de dollars, pour s'établir à 484,1 millions de dollars. Cette diminution est principalement attribuable à la réduction des charges d'exploitation des magasins en raison du nombre moins élevé de magasins, à la diminution non attribuable à l'IFRS 16 des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des pertes de valeur nettes (c'est-à-dire, exclusion faite de l'amortissement et des pertes de valeur nettes sur des actifs au titre de droits d'utilisation) et à la baisse des coûts au titre du régime incitatif lié au rendement et des indemnités de cessation d'emploi, facteurs partiellement contrebalancés par l'augmentation des coûts de publicité et de transport.

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour l'exercice 2020, compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, se serait établi à 487,4 millions de dollars. L'IFRS 16 a eu une incidence favorable de 3,3 millions de dollars, puisque la charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation est inférieure aux précédentes charges liées aux contrats de location simple calculées selon l'IAS 17.

Dépréciation du goodwill

À la suite d'une évaluation de la rentabilité de la bannière Addition Elle, le test de dépréciation effectué par la société a permis de conclure que la valeur comptable du goodwill dépassait sa valeur recouvrable (voir la note 9 des états financiers consolidés audités de l'exercice 2020). En conséquence, la société a comptabilisé une charge de dépréciation du goodwill de 11,8 millions de dollars pour l'exercice 2020.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 13,0 millions de dollars, comparativement à 6,0 millions de dollars pour l'exercice 2019. Cette variation de 7,0 millions de dollars est essentiellement attribuable aux facteurs qui suivent :

- une augmentation de 7,5 millions de dollars de la charge d'intérêts sur les obligations locatives par suite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16;
- une perte de change de 0,5 million de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à un profit de 1,5 million de dollars pour l'exercice 2019, essentiellement attribuable à l'incidence du cours de change lié aux actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains;

- une diminution de 1,6 million de dollars des produits financiers attribuable à une réduction de 1,1 million de dollars des produits de dividendes pour l'exercice 2020 en raison de la sortie du portefeuille de titres négociables, jumelée à une diminution de 0,5 million de dollars des produits d'intérêts découlant des soldes de trésorerie moins élevés détenus au cours de l'exercice 2020; ce qui a été contrebalancé en partie par
- une diminution de 4,0 millions de dollars des charges financières découlant de la variation nette de la juste valeur et de la perte à la sortie des titres négociables de 8,3 millions de dollars pour l'exercice 2020, comparativement à une variation nette de la juste valeur et une perte à la sortie des titres négociables de 12,3 millions de dollars pour l'exercice 2019;

Si l'on ne tient pas compte de l'augmentation de la charge d'intérêts de 7,5 millions de dollars attribuable à l'incidence de l'IFRS 16, les charges financières nettes se sont établies à 5,5 millions de dollars pour l'exercice 2020, en regard de 6,0 millions de dollars pour l'exercice 2019.

Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat pour l'exercice 2020 a totalisé 22,9 millions de dollars à un taux d'impôt effectif de 35,5 %. Le taux d'impôt effectif a subi l'incidence négative des actifs d'impôt différé non comptabilisés au titre des différences temporaires, y compris le report en avant de pertes d'exploitation et les pertes en capital de 8,3 millions de dollars sur les titres négociables, ainsi que l'incidence de la charge de dépréciation du goodwill non déductible de 11,8 millions de dollars. Les taux d'impôt effectifs de la société tiennent compte de l'incidence de variations des taux d'impôt quasi adoptés dans les divers territoires fiscaux au Canada.

Perte nette

La perte nette de l'exercice 2020 s'est chiffrée à 87,4 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 1,56 $), comparativement à un bénéfice net de 6,8 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,11 $) pour l'exercice 2019. Cette variation défavorable de 94,2 millions de dollars comprend l'incidence défavorable de l'IFRS 16 qui s'est chiffrée à 3,1 millions de dollars. Si l'on ne tient pas compte de cette incidence de 3,1 millions de dollars attribuable à l'IFRS 16, la détérioration du bénéfice net de 91,1 millions de dollars est principalement attribuable à la diminution des ventes, à la réduction de la marge brute, à la charge de dépréciation du goodwill et à la hausse de la charge d'impôt sur le résultat, contrées en partie par le recul des charges d'exploitation des magasins.

Compte non tenu de l'incidence de la dépréciation du goodwill au cours de l'exercice 2020, la perte nette de l'exercice 2020 s'est établie à 75,6 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 1,35 $), comparativement à un bénéfice net de 6,8 millions de dollars (bénéfice par action de base et dilué de 0,11 $) pour l'exercice 2019.

BAIIA ajusté

Pour l'exercice 2020, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 63,0 millions de dollars, comparativement à 57,7 millions de dollars pour l'exercice 2019. L'accroissement du BAIIA ajusté tient compte de l'incidence favorable de l'adoption de l'IFRS 16 de 72,8 millions de dollars. Compte non tenu de cette incidence de 72,8 millions de dollars attribuable à l'IFRS 16, le BAIIA ajusté pour l'exercice 2020 s'est établi à (9,8) millions de dollars, comparativement à 57,7 millions de dollars pour l'exercice 2019, ce qui représente une baisse de 67,5 millions de dollars. La baisse tient essentiellement à la diminution de la marge brute, tel qu'il est mentionné précédemment.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2020 EN REGARD DE CEUX DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE L'EXERCICE 2019

				Compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16 [1]		
	Exercice 2020	**Exercice 2019**	**Variation en $**	**Exercice 2020**	**Exercice 2019**	**Variation en $**
Ventes	**229,2 $**	226,9 $	2,3 $	**229,2 $**	226,9 $	2,3 $
Coût des biens vendus	**125,2**	107,8	17,4	**125,2**	107,8	17,4
Marge brute	**104,0**	119,1	(15,1)	**104,0**	119,1	(15,1)
Marge brute en %	**45,4 %**	52,5 %		**45,4 %**	52,5 %	
Frais de vente et de distribution et charges administratives	**125,1**	121,0	4,1	**126,5**	121,0	5,5
Résultats des activités d'exploitation	**(21,1)**	(1,9)	(19,2)	**(22,5)**	(1,9)	(20,6)
(Charges financières nettes) produits financiers nets	**(1,4)**	(7,3)	5,9	**0,4**	(7,3)	7,7
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	**(22,5)**	(9,2)	(13,3)	**(22,1)**	(9,2)	(12,9)
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	**29,2**	(0,3)	29,5	**29,3**	(0,3)	29,6
(Perte nette) bénéfice net	**(51,7) $**	(8,9) $	(42,8) $	**(51,4) $**	(8,9) $	(42,5) $
BAIIA ajusté	**3,5 $**	7,0 $	(3,5) $	**(14,5) $**	7,0 $	(21,5) $
(Perte) bénéfice par action :						
De base	**(1,06) $**	(0,14) $	(0,92) $	**(1,06) $**	(0,14) $	(0,92) $
Diluée	**(1,06)**	(0,14)	(0,92)	**(1,06)**	(0,14)	(0,92)

[1] Les chiffres présentés compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16 ont été calculés comme si la société appliquait toujours l'IAS 17, *Contrats de location*, au quatrième trimestre de l'exercice 2020 et qu'elle n'avait pas adopté l'IFRS 16.

Ventes

Les ventes du quatrième trimestre de l'exercice 2020 ont augmenté de 2,3 millions de dollars, ou 1,0 %, pour s'établir à 229,2 millions de dollars, principalement en raison de la croissance des ventes réalisées par l'intermédiaire des sites de commerce électronique de la société, malgré une réduction nette de 18 magasins. La société continue d'exécuter son plan de vente dans le contexte omnicanal du secteur du détail en réduisant la présence de ses magasins dans certains marchés tout en améliorant ses capacités liées au commerce électronique.

Les ventes de magasins comparables, qui comprennent les ventes en magasin et les ventes du commerce électronique, ont augmenté de 5,0 %. Cette hausse tient essentiellement à l'augmentation de 3,1 % du nombre total de transactions. La société continue d'enregistrer une vigoureuse croissance grâce à ses canaux de vente en ligne.

Marge brute

La marge brute du quatrième trimestre de l'exercice 2020 a diminué de 15,1 millions de dollars, ou 12,7 %, pour s'établir à 104,0 millions de dollars, comparativement à 119,1 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. La marge brute en pourcentage des ventes a diminué, passant de 52,5 % au quatrième trimestre de l'exercice 2019 à 45,4 % au quatrième trimestre de l'exercice 2020, principalement en raison de l'accroissement des activités de promotion, surtout dans les bannières taille plus, en partie contrebalancé par l'effet favorable du cours de change sur les achats libellés en dollars américains comptabilisés dans le coût des biens vendus.

Frais de vente et de distribution et charges administratives

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 a augmenté de 3,4 %, ou de 4,1 millions de dollars, pour s'établir à 125,1 millions de dollars. Cette hausse est principalement attribuable à l'augmentation des coûts de publicité et de transport, partiellement contrebalancée par la réduction des charges d'exploitation des magasins en raison du nombre moins élevé de magasins. À mesure que la société a mis à profit les stocks dans son réseau de magasins au Canada grâce à son initiative de livraison à partir du magasin, les coûts de transport ont augmenté. L'initiative de la société visant à réduire au minimum les expéditions fractionnées a été menée à bien vers la fin du quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Le total des frais de vente et de distribution et des charges administratives pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, compte non tenu de l'incidence de l'IFRS 16, se serait établi à 126,5 millions de dollars. L'IFRS 16 a eu une incidence favorable de 1,4 million de dollars, puisque la charge d'amortissement liée aux actifs au titre de droits d'utilisation est inférieure aux précédentes charges liées aux contrats de location simple calculées selon l'IAS 17.

Charges financières nettes

Les charges financières nettes se sont chiffrées à 1,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, comparativement à 7,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. La diminution des charges financières nettes est principalement attribuable aux facteurs suivants :

- une baisse de 8,5 millions de dollars en raison de l'absence d'ajustements liés à l'évaluation à la valeur de marché au quatrième trimestre de l'exercice 2020 puisque la sortie du portefeuille de titres négociables a eu lieu avant le quatrième trimestre de l'exercice 2020; en partie contrebalancée par
- une hausse de 1,8 million de dollars de la charge d'intérêts sur les obligations locatives par suite de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16;
- une diminution de 1,0 million de dollars des produits financiers attribuable à une réduction de 0,7 million de dollars des produits de dividendes pour l'exercice 2020 en raison de la sortie du portefeuille de titres négociables avant le quatrième trimestre de l'exercice 2020, jumelée à une diminution de 0,3 million de dollars des produits d'intérêts découlant des soldes de trésorerie moins élevés détenus au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2020.

Si l'on ne tient pas compte de l'augmentation de la charge d'intérêts de 1,8 million de dollars attribuable à l'incidence de l'IFRS 16, les produits financiers nets se sont chiffrés à 0,4 million de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, en regard de charges financières nettes de 7,3 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019.

Impôt sur le résultat

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, la charge d'impôt sur le résultat de 29,2 millions de dollars a subi l'incidence négative des actifs d'impôt différé non comptabilisés au titre des différences temporaires et du report en avant de pertes d'exploitation.

Perte nette

La perte nette pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 s'est chiffrée à 51,7 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 1,06 $), comparativement à une perte nette de 8,9 millions de dollars (perte par action de base et diluée de 0,14 $) pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019. Cette variation défavorable de 42,8 millions de dollars comprend l'incidence défavorable de l'IFRS 16 qui s'est chiffrée à 0,3 million de dollars. Si l'on ne tient pas compte de cette incidence de 0,3 million de dollars attribuable à l'IFRS 16, la détérioration du bénéfice net de 42,5 millions de dollars est principalement attribuable à la charge d'impôt plus élevée, à la réduction de la marge brute et à l'augmentation des frais de vente et de distribution et des charges administratives, facteurs qui ont été contrés en partie par une baisse des charges financières nettes, tel qu'il est mentionné précédemment.

BAIIA ajusté

Pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020, le BAIIA ajusté s'est chiffré à 3,5 millions de dollars, comparativement à 7,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, soit une baisse de 3,5 millions de dollars. Le recul du BAIIA ajusté tient compte de l'incidence favorable de l'adoption de l'IFRS 16 de 18,0 millions de dollars. Compte non tenu de cette incidence de 18,0 millions de dollars attribuable à l'IFRS 16, le BAIIA ajusté pour le quatrième trimestre de l'exercice 2020 s'est établi à (14,5) millions de dollars, comparativement à 7,0 millions de dollars pour le quatrième trimestre de l'exercice 2019, ce qui représente une baisse de 21,5 millions de dollars. Cette diminution est essentiellement attribuable à la diminution de la marge brute, tel qu'il est mentionné précédemment.

CONTRATS DE CHANGE

La société importe la majeure partie de ses achats de marchandises de fournisseurs étrangers, les délais d'approvisionnement pouvant parfois atteindre 12 mois. La société conclut des contrats de change à terme afin de couvrir une partie importante de son exposition aux fluctuations de la valeur du dollar américain, et ce, généralement jusqu'à 12 mois à l'avance. La société a pour principe de couvrir au moins 80 % des achats de marchandises libellés en dollars américains prévus pour un exercice donné au moyen de contrats de change à terme, toute exigence supplémentaire étant remplie au moyen d'achats au comptant en dollars américains. Pour l'exercice 2020, les achats de marchandises, payables en dollars américains, se sont élevés à environ 236 millions de dollars américains.

Les contrats de change à terme, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice moyen	**Montant notionnel en $ US**	**Actif financier dérivé**	**Passif financier dérivé**	**Montant net**
1er février 2020	**1,318 $**	**175,0 $**	**1,1 $**	**(0,3) $**	**0,8 $**
2 février 2019	1,299 $	155,0 $	1,9 $	(1,0) $	0,9 $

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

En raison de la saisonnalité et de la période des Fêtes, les résultats d'exploitation d'un trimestre donné ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats d'exploitation d'un exercice complet. Le tableau qui suit présente les principales données financières consolidées pour les huit trimestres les plus récents. Toute référence à « 2020 » correspond à l'exercice clos le 1er février 2020 et toute référence à « 2019 » correspond à l'exercice clos le 2 février 2019.

	Quatrième trimestre		Troisième trimestre		Deuxième trimestre		Premier trimestre	
	2020[1] (13 semaines)	**2019 (13 semaines)**	**2020[1] (13 semaines)**	**2019 (13 semaines)**	**2020[1] (13 semaines)**	**2019 (13 semaines)**	**2020[1] (13 semaines)**	**2019 (13 semaines)**
Ventes	229,2 $	226,9 $	222,3 $	239,7 $	232,8 $	248,8 $	185,2 $	207,6 $
(Perte nette) bénéfice net	(51,7)	(8,9)	(23,1)[2]	8,9	(0,1)	10,0	(12,6)	(3,2)
(Perte) bénéfice par action								
De base	(1,06) $	(0,14) $	(0,47)[2] $	0,14 $	(0,00) $	0,16 $	(0,20) $	(0,05) $
Dilué(e)	(1,06)	(0,14)	(0,47)[2]	0,14	(0,00)	0,16	(0,20)	(0,05)
(Perte nette) Bénéfice net, compte non tenu de la dépréciation du goodwill	(51,7) $	(8,9) $	(11,3) $	8,9 $	(0,1) $	10,0 $	(12,6) $	(3,2) $
(Perte) bénéfice par action, compte non tenu de la dépréciation du goodwill								
De base	(1,06) $	(0,14) $	(0,23) $	0,14 $	(0,00) $	0,16 $	(0,20) $	(0,05) $
Dilué(e)	(1,06)	(0,14)	(0,23)	0,14	(0,00)	0,16	(0,20)	(0,05)

[1] Compte tenu de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16.

[2] Inclut l'incidence d'une dépréciation du goodwill de 11,8 millions de dollars.

BILAN

Le tableau suivant présente certains postes choisis du bilan de la société au 1er février 2020 et au 2 février 2019 :

	2020	**2019**	**Variation (en $)**	**Variation (en %)**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**89,4 $**	112,5 $	(23,1) $	(20,5) %
Titres négociables	**–**	49,7	(49,7)	(100,0) %
Clients et autres débiteurs	**6,3**	7,9	(1,6)	(20,3) %
Actif financier dérivé net	**0,8**	0,9	(0,1)	(11,1) %
Stocks	**147,4**	146,8	0,6	0,4 %
Charges payées d'avance	**9,4**	19,8	(10,4)	(52,5) %
Immobilisations corporelles et incorporelles	**108,4**	117,6	(9,2)	(7,8) %
Actifs au titre de droits d'utilisation	**198,1**	–	198,1	–
Goodwill	**–**	11,8	(11,8)	(100,0) %
Impôt sur le résultat différé	**–**	24,8	(24,8)	(100,0) %
Fournisseurs et autres créditeurs (courants et non courants)	**109,7**	104,0	5,7	5,5 %
Produits différés	**15,0**	15,2	(0,2)	(1,3) %
Impôt sur le résultat à payer	**3,2**	4,2	(1,0)	(23,8) %
Passif au titre des retraites	**24,2**	21,0	3,2	15,2 %
Crédits différés au titre des contrats de location	**–**	7,8	(7,8)	(100,0) %
Obligations locatives (courantes et non courantes)	**213,9**	–	213,9	–
Capital social	**27,4**	38,4	(11,0)	(28,6) %

Les variations de certains postes choisis des bilans de la société au 1er février 2020 en comparaison au 2 février 2019 s'expliquent essentiellement par ce qui suit :

- La trésorerie et les équivalents de trésorerie ont diminué de 23,1 millions de dollars en raison de la réduction des entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation, cette diminution étant essentiellement attribuable au rendement des ventes plus faible, aux paiements aux termes de l'importante offre publique de rachat, aux investissements dans les immobilisations corporelles et aux versements de dividendes, facteurs en partie contrebalancés par l'encaissement du produit de 41,4 millions de dollars tiré de la sortie du portefeuille de titres négociables au cours de l'exercice 2020.
- La société a cédé son portefeuille de titres négociables au cours de l'exercice 2020.
- Les clients et autres débiteurs ont diminué essentiellement en raison de la baisse des créances au titre des comptes clients liés aux ventes en gros et des paiements reçus dans le cadre d'une demande d'indemnisation au titre d'une police d'assurance pour des dommages liés à des stocks en transit. Les clients et autres débiteurs se composent habituellement des ventes par carte de crédit enregistrées au cours des derniers jours du trimestre, des créances au titre des comptes clients liés aux ventes en gros et des débiteurs liés au programme d'incitatifs fiscaux du gouvernement.
- La variation des positions dérivées nettes est attribuable à l'incidence d'ajustements à la valeur de marché des contrats de change à terme.
- Les stocks sont comparables et ils sont comptabilisés au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux.
- Les charges payées d'avance se composent normalement de contrats d'entretien et de l'impôt foncier et des taxes d'affaires payés d'avance. La diminution s'explique principalement par les paiements de loyers d'environ 6,3 millions de dollars, qui étaient antérieurement comptabilisés en tant que charges payées d'avance aux termes de l'IAS 17, et qui ont été appliqués aux actifs au titre de droits d'utilisation conformément à l'IFRS 16 au 3 février 2019 (il y a lieu de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020 pour plus de précisions), et le calendrier de paiement des autres coûts liés aux contrats de location de magasins;
- La société continue de gérer étroitement son investissement dans les immobilisations corporelles et incorporelles. La baisse rend compte de la réduction du nombre de magasins. Au cours de l'exercice 2020, un montant de 23,5 millions de dollars (26,1 millions de dollars au cours de l'exercice 2019) a été principalement investi dans la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de manutention, ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes de 33,0 millions de dollars ont été comptabilisés pour l'exercice 2020 (37,9 millions de dollars pour l'exercice 2019).
- Au 3 février 2019, des actifs au titre de droits d'utilisation de 212,4 millions de dollars ont été comptabilisés par suite de l'adoption de l'IFRS 16 et ils représentent principalement le droit d'utilisation des magasins de détail et de matériel spécifique de la société sur la durée de leur contrat de location. De plus, les actifs au titre de droits d'utilisation ont augmenté de 55,7 millions de dollars en raison des entrées de contrats de location au cours de l'exercice 2020, contrés par les amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles et les pertes de valeur nettes liés aux actifs au titre de droits d'utilisation de 70,0 millions de dollars comptabilisés au cours de l'exercice 2020.
- La réduction du goodwill est attribuable à la comptabilisation d'une dépréciation du goodwill de 11,8 millions de dollars.

- L'impôt sur le résultat différé a diminué de 24,8 millions de dollars, essentiellement en raison des actifs d'impôt différé non comptabilisés au titre des différences temporaires puisqu'il n'était pas probable que la société dispose de bénéfices imposables futurs suffisants pour utiliser les avantages découlant de ces différences temporaires.
- Les fournisseurs et autres créditeurs, qui se composent dans une large mesure de dettes fournisseurs, de créditeurs au titre des avantages du personnel, et de passifs liés à la taxe de vente, ont augmenté en raison essentiellement du calendrier des paiements. Les fournisseurs et autres créditeurs ont été touchés par les obligations locatives différées et les provisions pour contrats déficitaires s'élevant à environ 5,5 millions de dollars auparavant comptabilisées en tant que fournisseurs et autres créditeurs selon l'IAS 17, qui ont été portées en diminution des actifs au titre de droits d'utilisation conformément à l'IFRS 16 au 3 février 2019 (il y a lieu de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020 pour plus de précisions).
- Les produits différés ont été comparables et ils se composent de cartes-cadeaux inutilisées et de points et primes de fidélisation accordés dans le cadre de programmes de fidélisation de la clientèle. Les produits sont comptabilisés lorsque les cartes-cadeaux et les points et primes de fidélisation sont utilisés.
- L'impôt sur le résultat à payer se compose des passifs d'impôt estimés, déduction faite des acomptes provisionnels.
- Les crédits différés au titre des contrats de location ont été portés en diminution des actifs au titre de droits d'utilisation aux termes de l'IFRS 16 au 3 février 2019 (il y a lieu de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020 pour plus de précisions).
- Des obligations locatives de 220,0 millions de dollars ont été comptabilisées à l'adoption de l'IFRS 16 au 3 février 2019 et correspondent à la valeur actualisée des obligations de la société d'effectuer des paiements de loyers relativement à ses contrats de location visant les magasins et le matériel (il y a lieu de se reporter à la note 3 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020 pour plus de précisions). Pour l'exercice 2020, les obligations locatives ont augmenté à nouveau en raison d'ajouts de contrats de location de 55,7 millions de dollars et de charges d'intérêts de 7,5 millions de dollars, contrés par des paiements de loyers de 69,3 millions de dollars.
- Le passif au titre des retraites a augmenté en grande partie en raison des pertes actuarielles. Le passif au titre des retraites est principalement lié au régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « RCRCD ») non capitalisé.
- Le capital social a diminué de 11,0 millions de dollars, la société ayant lancé une importante offre publique de rachat et racheté 14,5 millions d'actions de catégorie A sans droit de vote pour une contrepartie totale de 43,7 millions de dollars; l'excédent de 35,4 millions de dollars (compte tenu de l'impôt de 2,6 millions de dollars) a été comptabilisé en réduction des résultats non distribués pour l'exercice 2020.

GESTION DES RISQUES D'EXPLOITATION

Incertitude concernant la capacité de la société à poursuivre son exploitation

Au vu de la situation de trésorerie de la société à la date du présent rapport de gestion, compte tenu de la résiliation et de la réduction des montants disponibles aux termes des facilités de crédit de la société, et à la lumière de l'incertitude qui entoure la pandémie de COVID-19, la direction estime que du financement supplémentaire sera nécessaire pour permettre à la société de s'acquitter de ses obligations financières actuelles et futures. Dans le but de conserver des

liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. Elle a aussi, après la clôture de l'exercice, mis à pied temporairement 90 % des employés de ses magasins de détail et environ 30 % des employés de son siège social, et elle réduit actuellement ses achats autant que possible. La société recherche activement du financement supplémentaire et elle explore également diverses alternatives. La société discute actuellement avec son banquier de solutions de financement de rechange. D'autres options de financement, comme le financement hypothécaire des propriétés de la société, sont également examinées. Cependant, rien ne garantit qu'un financement pourra être obtenu dans les courts délais requis, ni qu'il sera suffisant. Si la société est incapable d'obtenir un financement dans les courts délais requis, elle pourrait être dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation. La capacité de la société à poursuivre son exploitation sera tributaire de sa capacité à reprendre ses activités d'exploitation normales, à générer des produits futurs et des activités rentables et à obtenir du financement supplémentaire.

Conjoncture économique

Les facteurs économiques ayant une influence sur les habitudes de dépense des consommateurs pourraient se détériorer ou évoluer d'une manière imprévisible en raison de l'instabilité de la conjoncture économique mondiale, nationale ou régionale. Ces facteurs pourraient avoir des répercussions négatives sur les produits et les marges de la société. Comme les poussées inflationnistes sont imprévisibles, les variations du taux d'inflation ou de déflation toucheront les prix à la consommation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la performance financière de la société. La société suit de près les conditions économiques afin de réagir aux habitudes de dépenses de consommation et aux contraintes connexes lorsqu'elle prend ses décisions relatives à ses activités à court terme et à long terme.

Concurrence

Le secteur canadien de vente au détail de vêtements est très concurrentiel et compte parmi ses joueurs de grands magasins, des chaînes de magasins spécialisées et des détaillants indépendants. L'incapacité de la société à s'adapter aux tendances de consommation ou à exécuter efficacement ses plans stratégiques pourrait avoir un effet négatif sur sa performance financière. Il n'existe pas de barrière efficace pour empêcher l'entrée sur le marché de détail canadien du vêtement d'un concurrent éventuel, qu'il soit étranger ou canadien, comme le prouve l'arrivée, au cours des dernières années, d'un certain nombre de concurrents étrangers et le nombre croissant de détaillants étrangers qui poursuivent l'expansion de leurs activités au Canada. De même, les consommateurs canadiens ont accès à de nombreux sites de magasinage en ligne à l'échelle internationale. La société estime qu'elle est bien placée pour concurrencer tous les autres détaillants. La société exploite plusieurs bannières, et les marchandises qu'elle offre sont diversifiées, puisque chaque bannière cible un créneau particulier du marché du vêtement pour femmes au Canada. Les magasins de la société proposent aux consommateurs des vêtements mode à prix abordables d'un océan à l'autre. Les clients de la société peuvent également magasiner en ligne, grâce aux sites Web de commerce électronique qu'elle exploite pour chacune de ses bannières. Le secteur du commerce électronique, où évoluent des joueurs nationaux et étrangers, est très concurrentiel. La société a investi des sommes importantes dans ses sites Web de commerce électronique et dans les médias sociaux afin d'attirer les consommateurs vers ses sites Web, et elle est d'avis qu'elle est bien positionnée pour concurrencer dans cet environnement.

Distribution et chaîne d'approvisionnement

La société est tributaire de l'efficacité des activités de son seul et unique centre de distribution. Ainsi, toute perturbation majeure de l'activité du centre de distribution (par exemple, retards dans la chaîne d'approvisionnement mondiale, catastrophe naturelle, panne des systèmes et

destruction ou dommages majeurs causés par un incendie) risque de retarder de façon importante ou d'empêcher le ravitaillement des magasins de la société en temps opportun ou de répondre à la demande des sites de commerce électronique, ce qui pourrait entraîner des pertes de ventes et affecter la satisfaction de ses clients, ce qui risquerait de diminuer considérablement les résultats d'exploitation.

Programmes de fidélisation

Les programmes de fidélisation constituent une offre importante aux consommateurs et un outil de marketing très important pour la société. Le marketing, la promotion et les autres activités commerciales liées à la modification éventuelle des programmes de fidélisation doivent être bien gérés et coordonnés afin de préserver la perception positive des clients. L'incapacité d'assurer la gestion efficace des programmes de fidélisation pourrait nuire à la réputation de la société et avoir une incidence négative sur sa performance financière.

Contrats de location

Tous les magasins de la société font l'objet de contrats de location, dont la plupart sont renouvelables au gré de la société. Tout facteur ayant pour effet de faire obstacle ou de porter préjudice de façon importante à la capacité de la société de louer des locaux situés dans des emplacements de premier ordre ou de louer à nouveau ou de rénover des locaux rentables existants, ou ayant pour effet de retarder la société dans la fermeture de locaux indésirables pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités de la société. En raison de la fermeture obligatoire de l'ensemble de ses magasins de détail, la société ne s'est pas acquittée de ses obligations en ce qui a trait aux loyers d'avril et de mai 2020 auprès des propriétaires de ces locaux.

Habitudes d'achat des consommateurs

Des changements dans les habitudes d'achat des consommateurs pourraient avoir des répercussions sur les ventes. Bon nombre des magasins de la société sont situés dans des centres commerciaux fermés. La capacité de maintenir ou d'accroître le volume des ventes dépend en partie de la popularité continue des centres commerciaux comme destinations de magasinage et de la capacité des centres commerciaux, de leurs locataires et d'autres événements spéciaux à générer un fort achalandage. Divers facteurs, indépendants de la volonté de la société, peuvent faire baisser l'achalandage des centres commerciaux, notamment le ralentissement économique, la fermeture de grands magasins piliers, la météo, la crainte d'attentats terroristes, les travaux de construction et l'accessibilité ou les nouvelles façons de magasiner, comme le commerce électronique, les magasins à escompte ou les centres axés sur le style de vie. Tout changement dans les habitudes d'achat des consommateurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la situation financière et les résultats d'exploitation de la société.

Catastrophes naturelles, conditions météo défavorables, pandémies, boycotts et événements géopolitiques

Une ou des catastrophes naturelles, comme des tremblements de terre et des ouragans, des conditions météo exceptionnellement défavorables, des pandémies, des boycotts et des événements géopolitiques, par exemple de l'agitation civile dans les pays où sont établis des fournisseurs, des actes de terrorisme ou d'autres perturbations semblables pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société. En outre, l'incidence de tels événements sur les activités et les résultats financiers de la société pourrait être exacerbée s'ils se produisent pendant les périodes de pointe pour les ventes de la société.

Ces événements pourraient entraîner les conséquences suivantes : des dommages physiques à un ou plusieurs des biens immobiliers de la société, des hausses du prix de l'essence ou d'autres

formes d'énergie, la fermeture temporaire ou permanente de son centre de distribution ou d'un ou plusieurs de ses magasins, des retards dans l'ouverture de nouveaux magasins, une pénurie temporaire de main-d'œuvre adéquate sur un marché donné, une perturbation temporaire ou à long terme de l'approvisionnement en produits provenant de certains fournisseurs locaux et outre-mer, une perturbation temporaire du transport des biens provenant d'outre-mer, des retards dans la livraison des biens au centre de distribution ou aux magasins, une réduction temporaire de la disponibilité des produits en magasin, une réduction temporaire de l'achalandage des magasins et la perturbation des systèmes informatiques. Ces facteurs pourraient nuire considérablement aux activités et aux résultats financiers de la société.

La récente éclosion de COVID-19 (la pandémie) a donné lieu à des restrictions de voyage à l'échelle mondiale et à des fermetures d'usines en Chine, ce qui s'est traduit par des perturbations temporaires de la chaîne d'approvisionnement de la société, une hausse des coûts de transport des marchandises et des retards de livraison. De plus, les protocoles de confinement mis en place au Canada auront une incidence sur les habitudes d'achat et le comportement des consommateurs, ce qui pourrait entraîner d'autres effets défavorables pour la société au cours de l'exercice 2021.

Technologie de l'information

La société est tributaire de ses systèmes informatiques pour gérer ses activités, lesquels systèmes sont composés d'une gamme complète de systèmes financiers et de systèmes de ventes au détail, de marchandisage, de contrôle des stocks, de planification, de prévision, de préparation de rapports et de distribution. La société continue d'investir dans de nouveaux systèmes de TI dans le but d'améliorer l'efficacité opérationnelle de l'organisation. L'incapacité d'assurer une transition réussie des anciens systèmes aux nouveaux systèmes de TI ou une interruption majeure des systèmes TI de la société de façon générale pourrait priver la direction de données exactes lui permettant de gérer de façon efficace les activités quotidiennes de l'entreprise ou l'empêcher d'atteindre ses cibles opérationnelles, ce qui entraînerait des perturbations importantes des activités et de possibles pertes financières. La société dépend également d'information pertinente et fiable pour mener ses activités. Comme la quantité de données produites et communiquées dans l'ensemble de la société ne cesse d'augmenter, l'exactitude et la qualité des données, de même que l'exercice d'une gouvernance à cet égard, sont essentiels au bon fonctionnement d'un processus de décision efficace.

L'incapacité de mettre en œuvre ou de déployer avec succès les processus nécessaires au bon fonctionnement des nouveaux systèmes de TI, ou l'incapacité d'exploiter efficacement les données ou d'en assurer la conversion d'un système à l'autre, pourrait nuire à la performance financière globale de la société et pourrait causer des inefficiences et des recoupements avec les processus existants, ce qui pourrait par la suite nuire à la réputation de la société, à ses activités ou à sa performance financière. L'incapacité de réaliser les avantages stratégiques, tels que la croissance des produits, les économies de coût prévues ou les efficiences sur le plan de l'exploitation provenant des nouveaux systèmes de TI pourrait nuire à la réputation, aux activités ou à la performance financière de la société.

Réglementation et législation

La direction estime que la société est dotée d'une structure des plus efficaces pour exercer ses activités. La société est assujettie aux changements importants et défavorables de la réglementation gouvernementale qui risqueraient d'avoir une incidence sur le résultat et les ventes, les taux d'impôt, les droits de douane, les quotas imposés ou rétablis et toutes autres questions légiférées ou réglementées par l'État.

Toute modification des lois, règles, règlements ou politiques (collectivement, les « lois ») régissant les activités de la société, notamment en ce qui concerne l'impôt sur le résultat, les taxes sur le

capital, les impôts fonciers et les autres impôts et taxes, ainsi que les lois touchant l'importation, la distribution, l'emballage et l'étiquetage de produits pourrait avoir une incidence négative sur sa performance financière ou opérationnelle. Pour se conformer à ces modifications, la société pourrait devoir engager des coûts importants. Toute modification ou nouvelle interprétation des lois ou toute application plus stricte des lois en vigueur pourrait limiter les activités et la rentabilité de la société et ainsi nuire à sa position concurrentielle et à sa capacité de mener efficacement ses activités. L'incapacité de la société à se conformer aux lois et aux ordonnances en temps opportun pourrait entraîner des actions ou des poursuites au civil ou des mesures réglementaires pour la société et donner lieu à des amendes, des avis de cotisation, des injonctions, des rappels ou des saisies, ce qui pourrait nuire à la réputation, aux activités et à la performance financière de la société.

La société est régulièrement assujettie aux vérifications fiscales de divers organismes gouvernementaux et organismes de réglementation. Par conséquent, il pourrait arriver de temps à autre que les administrations fiscales ne soient pas en accord avec les positions et les conclusions adoptées par la société dans ses déclarations de revenus ou que les lois soient modifiées ou que leur interprétation vienne à changer, ce qui pourrait donner lieu à de nouvelles cotisations. Ces nouvelles cotisations pourraient avoir une incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la société au cours des périodes futures.

Sources d'approvisionnement en marchandises

La quasi-totalité de la marchandise de la société est vendue sous sa marque maison. Sur une base annuelle, la société importe directement plus de 90 % de sa marchandise, principalement de l'Asie. Pour l'exercice 2020, aucun fournisseur n'a représenté plus de 10 % des achats de la société (en dollars et (ou) en unités), et il existe une panoplie de sources (tant au pays qu'à l'étranger) pour presque toute la marchandise offerte. La société entretient de bonnes relations avec ses fournisseurs et elle n'a aucune raison de croire qu'elle est exposée à des risques importants qui l'empêcheraient de faire l'acquisition, la distribution et (ou) la vente de marchandises, et ce, sur une base permanente. Néanmoins, comme l'a montré la récente éclosion de COVID-19 (la pandémie), les fermetures d'usines en Chine ont provoqué des perturbations temporaires de la chaîne d'approvisionnement de la société, une hausse des coûts de transport des marchandises et des retards de livraison. En outre, dans le but de conserver des liquidités, la société a reporté des paiements, ce qui pourrait avoir une incidence sur ses relations avec ses fournisseurs.

La société s'efforce d'être écoresponsable et est consciente que la pression concurrentielle à l'égard de la croissance économique et de l'efficience des coûts doit s'harmoniser avec une méthode éprouvée de gestion de la durabilité, y compris avec la gérance de l'environnement. La société a adopté des pratiques d'approvisionnement et d'autres pratiques commerciales qui répondent aux inquiétudes de ses clients en matière d'environnement. La société a instauré des principes directeurs selon lesquels elle doit respecter l'ensemble des lois et règlements applicables touchant l'environnement. Bien que la société exige que ses fournisseurs se conforment à ces lignes directrices, rien ne garantit que ceux-ci n'agiront pas de façon à nuire à la réputation de la société, comme il s'agit de tiers indépendants sur lesquels la société n'exerce aucun contrôle. Cependant, en cas de défaut de conformité évident, la société pourrait être appelée à chercher de nouveaux fournisseurs, ce qui pourrait avoir des répercussions négatives sur ses résultats financiers en raison d'une augmentation des coûts ou de retards de livraison éventuels.

Cybersécurité, vie privée et protection des renseignements personnels

La société est assujettie à diverses lois concernant la protection des renseignements personnels de ses clients, des titulaires de cartes et des membres de son personnel, et elle s'est dotée d'une politique relative à la protection de la vie privée où sont présentées des lignes directrices sur le

traitement des renseignements personnels. Les systèmes informatiques de la société renferment des renseignements personnels sur les clients, les titulaires de cartes et les membres de son personnel. Toute défaillance ou vulnérabilité de ces systèmes ou la non-conformité de la société aux lois ou règlements, y compris en matière de protection des renseignements personnels concernant les membres de son personnel et ses clients, pourrait nuire à sa réputation, à ses activités et à sa performance financière.

La société dépend du fonctionnement ininterrompu de ses systèmes, réseaux et services de TI, notamment les sites Internet internes et publics, les installations d'hébergement et de traitement de données, les services infonuagiques et le matériel, comme le traitement aux points de vente dans les magasins, pour exercer ses activités. Dans le cours normal des activités, la société recueille, traite, transmet et conserve des renseignements confidentiels, sensibles et personnels (les « renseignements confidentiels ») au sujet de la société et de ses employés, ses fournisseurs, ses clients et les titulaires de cartes de crédit. Une partie de ces renseignements confidentiels sont détenus et gérés par des tiers fournisseurs de services. Comme c'est le cas pour les autres grandes sociétés de renom, la société fait régulièrement l'objet de cyberattaques, lesquelles se produisent plus fréquemment, sont en constante évolution de par leur nature et deviennent plus complexes.

La société a mis en œuvre des mesures de sécurité, notamment la formation, la surveillance et la mise à l'essai des employés, la maintenance de systèmes de protection et de plans de secours, pour protéger les renseignements confidentiels et empêcher l'accès non autorisé à ceux-ci et pour réduire la probabilité de perturbation de ses systèmes de TI. La société a également établi des processus, des protocoles et des normes de sécurité qui s'appliquent aux tiers fournisseurs de services. Malgré ces mesures, tous les systèmes informatiques de la société, y compris ses systèmes de sauvegarde et les systèmes de tout tiers fournisseur de services qu'elle utilise, sont vulnérables aux dommages, aux interruptions, aux dysfonctionnements ou aux pannes pour une multitude de raisons, y compris les vols physiques, les incendies, les coupures de courant, les pannes d'ordinateur et de télécommunications ou d'autres catastrophes, ainsi que les atteintes à la sécurité internes et externes, les attaques par déni de service, les virus, les vers et d'autres causes de perturbations connues ou inconnues.

La société ou ses tiers fournisseurs de services pourraient être incapables de prévoir, de détecter rapidement ou de contrer adéquatement un ou plusieurs des moyens, en évolution rapide et de plus en plus complexes, par lesquels des pirates informatiques, des cyberterroristes et d'autres personnes pourraient tenter de contourner les mesures de sécurité des systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. Comme les menaces informatiques évoluent et deviennent plus difficiles à détecter et à prévenir avec succès, une ou plusieurs menaces informatiques pourraient déjouer les mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services. De plus, une erreur ou un méfait d'un employé, une mauvaise gestion des mots de passe ou d'autres irrégularités pourraient donner lieu à une violation des mesures de sécurité de la société ou de ses tiers fournisseurs de services, ce qui pourrait entraîner une atteinte à la protection de la vie privée ou des renseignements confidentiels des employés, des clients ou des titulaires de cartes de crédit.

Si la société omet d'attribuer et de gérer efficacement les ressources nécessaires pour bâtir et entretenir une infrastructure de TI fiable ou de détecter rapidement les incidents relatifs à la cybersécurité et d'y réagir adéquatement, ou si les systèmes informatiques de la société ou de ses tiers fournisseurs de services sont endommagés, détruits, fermés, interrompus ou cessent de fonctionner correctement, les activités de la société pourraient être perturbées et la société pourrait, entre autres, être exposée à ce qui suit : des erreurs de transactions, des inefficiences de traitement, la perte de clients ou l'incapacité d'attirer de nouveaux clients, la perte de ventes, la perte de renseignements confidentiels ou d'autres actifs ou l'accès non autorisé à ceux-ci, la perte ou la violation de propriété intellectuelle ou de secrets commerciaux, le risque de ternir sa

réputation, des litiges, des mesures d'exécution de la réglementation, l'infraction aux lois et règlements concernant la vie privée et la sécurité ou d'autres lois et règlements, et les coûts des mesures correctives.

Procédures judiciaires

Dans le cours normal de ses activités, la société est partie à des procédures judiciaires et peut faire l'objet de poursuites. Ces poursuites l'opposent notamment à des propriétaires d'immeubles, à des fournisseurs, à des clients, à des organismes de réglementation, à des autorités fiscales ou à d'autres entités. L'issue des procédures judiciaires et des réclamations est incertaine et pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la réputation, les activités, la situation financière ou la performance de la société.

Marchandisage, commerce électronique et technologies de rupture

La société peut avoir des stocks dont la clientèle ne veut pas ou n'a pas besoin, qui ne correspondent pas aux tendances actuelles, au goût des clients, à leurs habitudes ou aux préférences régionales, portent un prix que les consommateurs ne sont pas disposés à payer ou arrivent en retard sur le marché. Les activités de la société en ce qui a trait aux stocks, aux ventes ainsi qu'au volume et à la combinaison de produits sont touchées à divers degrés par leur caractère saisonnier, dont certaines périodes fériées au cours de l'année. Si la commercialisation n'est pas efficace ou ne répond pas à la demande des consommateurs, la performance financière de la société pourrait en souffrir.

Les clients s'attendent à des concepts novateurs et à une expérience client agréable en ligne, notamment un site Web convivial, un traitement des paiements fiable et sécurisé et un processus de cueillette et de livraison de la marchandise bien orchestré. Si les systèmes sont endommagés ou cessent de fonctionner correctement, des dépenses d'investissement pourront être nécessaires. La société est également vulnérable à diverses autres incertitudes associées au commerce électronique, notamment le temps d'arrêt du site Web et toute autre défaillance technologique, les modifications apportées à la réglementation fédérale et provinciale, les atteintes à la sécurité et les préoccupations de confidentialité du consommateur. L'inefficacité des systèmes technologiques peut compromettre la capacité de la société à faire croître son commerce électronique. La société a haussé son investissement pour améliorer l'expérience client numérique, mais rien ne garantit que la société pourra recouvrer les coûts déjà engagés.

Le commerce de détail exige une expérience de magasinage par voie numérique efficace et intégrée. L'émergence des technologies de rupture et les progrès exponentiels que connaît le domaine numérique pourraient avoir une incidence sur les besoins d'espace physique des entreprises de détail. Bien que l'importance de la présence physique d'un détaillant ait été démontrée, les exigences en matière de grandeur et d'emplacement des locaux pourraient être sujettes à davantage de changements. Toute incapacité à adapter les modèles économiques pour qu'ils reconnaissent et gèrent ce virage en temps opportun pourrait avoir une incidence défavorable sur les activités ou la performance financière de la société.

Principaux dirigeants et capacité à attirer et à retenir du personnel clé

La réussite de la société repose sur l'apport continu de ses principaux dirigeants, dont certains possèdent des compétences et des expériences uniques et difficiles à remplacer à court terme. La perte ou l'interruption des services fournis par un dirigeant clé pourrait porter préjudice à la société pendant la période de transition requise pour permettre à un successeur d'assumer les responsabilités liées au poste de direction clé. La réussite de la société dépendra aussi de sa capacité à attirer et à retenir à son service d'autres employés clés. Rien ne garantit, cependant, que la société sera en mesure de le faire, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur ses activités.

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société est exposée à de nombreux risques financiers, notamment ceux liés aux instruments financiers, qui pourraient nuire à sa performance sur le plan de l'exploitation et à sa performance financière. La société a recours à des instruments dérivés pour atténuer certains de ces risques. Les conventions et les directives de la société proscrivent l'utilisation d'instruments dérivés aux fins de transaction ou de spéculation. La juste valeur des instruments dérivés varie en fonction du marché, ce qui pourrait nuire à la performance financière de la société.

Les politiques de gestion des risques de la société sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur les instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec d'importantes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit des clients et autres débiteurs de la société au 1er février 2020 et au 2 février 2019, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 1er février 2020, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	89,4 $
Clients et autres débiteurs	6,3
Actif financier dérivé	1,1
	96,8 $

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois. De plus, les paiements au titre des obligations locatives ont lieu surtout au début de chaque mois. Au 1er février 2020, la situation de trésorerie de la société se composait d'un montant de 89,4 millions de dollars (112,5 millions de dollars au 2 février 2019) sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. En outre, au 1er février 2020, la société disposait de facilités de crédit non garanties remboursables à vue de 65,0 millions de dollars (ou son équivalent en dollars américains) qui comprenaient une autorisation de découvert d'au plus 25,0 millions de dollars et un montant de 40,0 millions de dollars réservé à la garantie de lettres de crédit (75,0 millions de dollars au 2 février 2019, dont une autorisation de découvert d'au plus 35,0 millions de dollars et un montant de 40,0 millions de dollars réservé à la garantie de lettres de

crédit). Après la clôture de l'exercice 2020, les facilités de crédit remboursables à vue au titre de l'autorisation de découvert ont été résiliées par les banques et les facilités de crédit destinées à garantir des lettres de crédit ont été ramenées à un maximum de 1,0 million de dollars. Comme il est indiqué à la rubrique « Faits nouveaux » du présent rapport de gestion, la société discute actuellement avec son banquier de solutions de financement de rechange. D'autres options de financement, comme le financement hypothécaire des propriétés de la société, sont également examinées.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle a désigné comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les contrats de change qui ont été réglés au cours de l'exercice 2020 ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Le risque sous-jacent aux contrats de change est identique au risque couvert et, par conséquent, la société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures de risque de change.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 9,0 millions de dollars américains, de créances clients de 0,5 million de dollars américains et de dettes fournisseurs s'élevant à 41,4 millions de dollars américains, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 1er février 2020, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 5,7 millions de dollars du résultat net de la société pour l'exercice 2020.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie) afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat global. Au 1er février 2020, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution de 15,4 millions de dollars ou une augmentation de 16,5 millions de dollars, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice 2020.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès des grandes institutions financières canadiennes. Au 1er février 2020, la société disposait de facilités de crédit non garanties remboursables à vue de 65 millions

de dollars (ou son équivalent en dollars américains) qui comprenaient une autorisation de découvert d'au plus 25,0 millions de dollars et un montant de 40,0 millions de dollars réservé à la garantie de lettres de crédit (75,0 millions de dollars au 2 février 2019, dont une autorisation de découvert d'au plus 35,0 millions de dollars et un montant de 40,0 millions de dollars réservé à la garantie de lettres de crédit). Après la clôture de l'exercice 2020, les facilités de crédit remboursables à vue au titre de l'autorisation de découvert ont été résiliées par les banques et les facilités de crédit destinées à garantir des lettres de crédit ont été ramenées à un maximum de 1,0 million de dollars. Comme il est indiqué à la rubrique « Faits nouveaux » du présent rapport de gestion, la société discute actuellement avec son banquier de solutions de financement de rechange. D'autres options de financement, comme le financement hypothécaire des propriétés de la société, sont également examinées.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 1er février 2020 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice 2020, la société a gagné des intérêts créditeurs de 1,7 million de dollars sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 1,0 million de dollars, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

LIQUIDITÉS, FLUX DE TRÉSORERIE ET RESSOURCES EN CAPITAL

Les fonds qu'utilise la société servent essentiellement à répondre aux exigences du fonds de roulement et aux dépenses d'investissement. Au 1er février 2020, les capitaux propres s'élevaient à 193,8 millions de dollars, ou 3,97 $ par action (339,6 millions de dollars, ou 5,36 $ par action au 2 février 2019). Au 1er février 2020, la société disposait d'un montant de 89,4 millions de dollars (112,5 millions de dollars au 2 février 2019) sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et elle n'avait aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives). La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont détenus dans des comptes portant intérêt, principalement auprès de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités. Après la clôture de l'exercice 2020 et à la date du présent rapport de gestion, les réserves de liquidités de la société ont diminué pour s'établir à environ la moitié de ce qu'elles étaient au 1er février 2020, et elle n'avait plus de lignes de crédit d'exploitation bancaires, sauf la facilité de 1,0 million de dollars destinée à garantir des lettres de crédit. La société discute actuellement avec son banquier de solutions de financement de rechange. D'autres options de financement, comme le financement hypothécaire des propriétés de la société, sont également examinées. La société a aussi pris d'autres mesures pour préserver ses liquidités autant que possible, notamment la compression des effectifs par des mises à pied temporaires, la réduction des dépenses discrétionnaires, les reports de paiements, la suspension du dividende trimestriel et les reports de dépenses d'investissement, comme il est expliqué plus loin.

La société souscrit de l'assurance de risques auprès de sociétés d'assurances qui sont stables financièrement. La société maintient des programmes exhaustifs de sécurité interne et de prévention des pertes afin d'atténuer l'incidence financière des vols.

La société a versé des dividendes s'élevant à 0,15 $ par action pour l'exercice 2020, pour un total de 8,8 millions de dollars, comparativement à 0,20 $ par action pour l'exercice 2019, pour un total de 12,7 millions de dollars. Dans le but de préserver les liquidités, le conseil d'administration a suspendu le dividende trimestriel vu le rendement opérationnel actuel de la société.

Au cours de l'exercice 2020, la société a investi 23,5 millions de dollars en trésorerie au titre des dépenses d'investissement, principalement dans la mise à niveau des systèmes de ventes au détail et de la technologie numérique, l'amélioration des systèmes de distribution et de

manutention, ainsi que la rénovation de magasins existants et la construction de nouveaux magasins. En raison du contexte économique actuel, la société a annulé ou reporté ses dépenses d'investissement en immobilisations importantes pour le reste de l'exercice 2021.

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Le tableau suivant présente les engagements financiers de la société, exclusion faite des fournisseurs et autres créditeurs, en date du 1er février 2020.

Obligations contractuelles	**Total**	**D'ici un an**	**Dans deux à quatre ans**	**Dans cinq ans et plus**
Obligations au titre des contrats de location[1]	232,5 $	68,6 $	118,6 $	45,3 $
Obligations d'achat[2]	130,8	122,1	8,6	0,1
Autres contrats de service	1,6	1,2	0,4	–
Total des obligations contractuelles	**364,9 $**	**191,9 $**	**127,6 $**	**45,4 $**

1 Représente les montants minimaux des loyers à payer aux termes des contrats de location visant les magasins de détail et le matériel de bureau comptabilisés dans le bilan consolidé à titre d'obligations locatives selon l'IFRS 16.

2 Comprend les montants se rapportant aux ententes visant l'achat de biens et services qui sont irrévocables et exécutoires pour la société.

En date du 1er février 2020, le passif au titre des retraites de la société n'est pas inclus dans le tableau ci-dessus puisque le calendrier et le montant des paiements futurs sont incertains. Se reporter à la note 13 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIONS EN CIRCULATION

Le 17 juin 2019, la société a annoncé les modalités de son importante offre publique de rachat (l'« offre ») visant le rachat aux fins d'annulation d'au plus 15 000 000 de ses actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au prix de 3,00 $ par action. L'offre a commencé le 20 juin 2019 et pris fin le 26 juillet 2019. Dans le cadre de cette offre, la société a racheté 14 462 944 actions de catégorie A sans droit de vote, qui ont ensuite été annulées, pour une contrepartie totale de 43,7 millions de dollars compte tenu des coûts de transaction connexes de 0,3 million de dollars.

En date du 1er mai 2020, 13 440 000 actions ordinaires et 35 427 322 actions de catégorie A sans droit de vote de la société étaient émises et en circulation. Chaque action ordinaire donne à son porteur une voix aux assemblées des actionnaires de la société. Le nombre des options sur actions en cours de la société s'établissait à 1 727 000 et leur prix d'exercice moyen était de 8,24 $. Chaque option sur actions donne à son porteur le droit d'acheter une action de catégorie A sans droit de vote de la société à un prix d'exercice établi en fonction du cours des actions à la date à laquelle l'option a été attribuée.

ARRANGEMENTS HORS BILAN

Instruments financiers dérivés

Dans le cours normal de ses activités, la société doit prendre des engagements longtemps d'avance pour l'approvisionnement d'une part importante de ses achats de marchandises, dans certains cas jusqu'à douze mois d'avance. La majeure partie de ces achats doit être réglée en dollars américains. La société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses engagements

à long terme en dollars américains, notamment des achats au prix au comptant et des contrats de change à terme utilisés comme couvertures assortis généralement d'échéances d'au plus 12 mois.

Les contrats de change en cours au 1er février 2020 figurent à la rubrique intitulée « Contrats de change » du présent rapport de gestion.

Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. Les risques de crédit existent dans l'éventualité où une contrepartie manquerait à ses engagements. La société réduit ce risque en ne faisant affaire qu'avec des contreparties hautement cotées, habituellement des grandes banques à charte canadiennes. La société n'a pas recours à des instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le chef de la direction et le président) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Les membres du conseil d'administration participent au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 15 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	Exercice 2020	**Exercice 2019**
Salaires, acomptes des administrateurs et avantages à court terme	**1,6 $**	1,6 $
Charge de rémunération fondée sur des actions	**–**	0,1
	1,6 $	1,7 $

Autres transactions entre parties liées

La société a engagé des honoraires de 0,4 million de dollars au cours de l'exercice 2020 (0,3 million de dollars pour l'exercice 2019) liés à des services-conseils rendus par un administrateur de la société et à des services juridiques rendus par un cabinet d'avocats auquel sont associés des membres du conseil d'administration.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

INSTRUMENTS FINANCIERS

La société a recours à ses liquidités pour financer ses besoins en fonds de roulement de même que les dépenses d'investissement en immobilisations continues. Les instruments financiers qui sont exposés à des concentrations de risque de crédit consistent essentiellement en des éléments de trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change. La société atténue ce risque en ne traitant qu'avec des contreparties hautement cotées, soit ordinairement de grandes institutions financières canadiennes. La société surveille de près le risque auquel l'exposent ses placements de liquidités à court terme.

Comme la volatilité du dollar américain par rapport au dollar canadien se répercute sur le bénéfice et même si la société envisage diverses stratégies pour gérer le coût de ses obligations continues libellées en dollars américains, dont des achats au prix au comptant et des contrats de change, cette volatilité peut l'exposer à des risques.

Pour plus d'informations sur les instruments financiers de la société, sur leur classement, leur incidence sur les états financiers et la détermination de leur juste valeur, il y a lieu de se reporter à la note 23 des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit.

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

Cartes-cadeaux, points et primes de fidélisation

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client. L'affectation des produits différés relativement à ses programmes de fidélisation de la clientèle est répartie entre les primes accordées dans le cadre du programme de fidélisation et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les prix de vente spécifiques estimatifs des points de fidélisation sont déterminés selon les divers seuils de récompenses des programmes.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées. De plus, dans le cadre de l'évaluation des stocks, des provisions sont constituées au titre des freintes des stocks pour la perte ou le vol d'articles en fonction des tendances historiques du dénombrement réel des stocks.

Perte de valeur sur des actifs

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés en raison de changements macroéconomiques dans l'environnement.

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux cinq bannières de la société : Reitmans, Penningtons, Addition Elle, RW & CO. et Thyme Maternité. La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est évaluée par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles

(féminines, principalement) et des produits (vêtements pour femmes, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour femmes, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs d'exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l'information.

Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l'environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d'un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d'un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur le bilan consolidé et l'état consolidé des résultats de la société.

Actifs d'impôt différé

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu'il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d'impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES ADOPTÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2020

Les nouvelles méthodes comptables décrites ci-dessous ont été adoptées aux fins des états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020 :

- IFRS 16, *Contrats de location*
- *Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications de l'IAS 19)*

De plus amples informations sur ces nouvelles méthodes comptables sont fournies à la note 3 afférente aux états financiers consolidés audités pour l'exercice 2020.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir un système de contrôles et de procédures de communication de l'information de manière à fournir l'assurance raisonnable que toute l'information importante liée à la société et à ses filiales est recueillie et communiquée en temps opportun à la haute direction de manière à ce que des décisions éclairées puissent être prises en temps opportun en ce qui concerne son obligation d'informer le public.

Comme l'exige le *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »), le chef de la

direction et le chef des finances ont fait évaluer l'efficacité de ces contrôles et procédures de communication de l'information et, sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du système de contrôles et de procédures de communication de l'information étaient efficaces en date du 1er février 2020 pour assurer que l'information devant être présentée par la société dans ses documents déposés en vertu de la législation en valeurs mobilières est enregistrée, traitée, condensée et présentée dans les délais prescrits pour l'exercice ayant pris fin.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Il incombe à la direction d'élaborer et de maintenir des contrôles internes à l'égard de l'information financière qui sont adéquats de façon à fournir l'assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à la préparation des rapports financiers à des fins externes conformément aux IFRS.

Comme le prescrit le *Règlement 52-109*, le chef de la direction, ainsi que le chef de la direction financière ont fait évaluer l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière à partir du cadre intégré de contrôle interne de 2013 décrit dans le document *Internal Control – Integrated Framework*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations (le « COSO ») de la Treadway Commission. Sur la foi de cette évaluation, ils ont conclu que la conception et le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société étaient efficaces en date du 1er février 2020 pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et à l'établissement des états financiers aux fins de publication externe en conformité avec les IFRS.

Dans la conception de ces contrôles, il faut considérer le fait qu'en raison de ses limites inhérentes, tout système de contrôles, aussi bien conçu et appliqué soit-il, ne saurait fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs de contrôle visés seront atteints et qu'il pourrait ne pas être en mesure de prévenir ni de détecter des inexactitudes. Les projections quant à l'application de l'évaluation de l'efficacité à des périodes ultérieures présentent le risque que le contrôle puisse devenir inadéquat du fait de l'évolution possible des conditions existantes ou de la détérioration du degré de conformité aux politiques et procédures. De plus, la direction doit faire appel à son jugement lorsqu'elle évalue les contrôles et procédures.

Comme indiqué précédemment, la société a choisi un logiciel de comptabilisation des contrats de location pour recueillir l'information relative à ses contrats de location et pour quantifier les composantes requises par l'IFRS 16. Au premier trimestre de l'exercice 2020, la société a conclu le processus de mise en œuvre de ce logiciel de comptabilisation des contrats de location et a achevé l'élaboration de nouveaux rapports pour saisir l'information requise aux fins de la présentation et des informations à fournir en vertu de l'IFRS 16. Par conséquent, les processus et les procédures de contrôle interne ont été mis en place et mis à jour afin d'assurer des contrôles internes adéquats à l'égard de l'information financière et les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information ont été mis à jour afin de saisir l'information requise aux fins de la présentation et des informations à fournir en vertu de l'IFRS 16.

Au quatrième trimestre de l'exercice 2020, aucune modification n'a été apportée au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société qui a eu, ou qui pourrait vraisemblablement avoir, une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société.

PERSPECTIVES

Les résultats d’exploitation décevants de l’exercice 2020 sont principalement attribuables aux bannières taille plus. Les ventes et les résultats d’exploitation de ces bannières ont été de loin inférieurs aux attentes, car les initiatives stratégiques mises en œuvre plus tôt au cours de l’exercice au sein de ces bannières n’ont pas réussi à rejoindre la clientèle visée. Une série de mesures correctives ont été mises en œuvre vers la fin de l’exercice 2020 pour accroître la rentabilité, y compris l’établissement d’une nouvelle direction qui se consacre à l’amélioration des produits offerts et l’enrichissement de l’expérience client en magasin et en ligne afin de répondre aux demandes des consommateurs. Malgré ces efforts, la société, le secteur du détail et l’économie en général seront confrontés à des difficultés importantes au cours de l’exercice 2021. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sont majeures. Les protocoles de confinement, notamment la fermeture complète des magasins de détail, les pertes d’emplois et l’éloignement social ont influencé le comportement des clients en matière de magasinage et la demande des consommateurs.

Les retombées financières de ces événements sont extrêmement difficiles pour la société. Comme ses flux de produits continuent de diminuer considérablement pendant cette période, la société s’attend à ce que ses efforts de compression des coûts ne suffisent pas à lui permettre d’autofinancer ses activités. La société devra obtenir du financement pour s’acquitter de ses obligations financières actuelles et futures dans le cours normal de ses activités et elle explore également diverses alternatives.

Cette situation est en évolution. La société continue d’élaborer des stratégies pour relever les défis qui découlent des exigences liées à la COVID-19. La protection des travailleurs, la stabilisation de la chaîne d’approvisionnement et la communication avec les clients sont prioritaires. Des processus et protocoles d’urgence ont été mis en place au sein de l’organisation pour aider à freiner la propagation du virus et pour offrir le soutien nécessaire à nos employés et à nos clients. L’équipe chargée de l’approvisionnement de la société s’affaire à rétablir la chaîne d’approvisionnement tout en réduisant les achats autant que possible. Les équipes des ventes et du marketing de la société assurent les communications avec les clients, par l’intermédiaire de ses sites de commerce électronique pour l’heure, et la société dans son ensemble met la priorité sur la santé et la sécurité de nos employés.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Tour KPMG, Bureau 1500
600, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3A 0A3
Canada

Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de Reitmans (Canada) Limitée;

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Reitmans (Canada) Limitée (l'« entité »), qui comprennent :

- les bilans consolidés au 1er février 2020 et au 2 février 2019;
- les états consolidés des résultats pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables

(ci-après, les « états financiers »);

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 1er février 2020 et au 2 février 2019, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section ***« Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers »*** de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 b) des états financiers, qui indique que l'entité a subi une perte nette de 87,4 millions de dollars pour l'exercice clos le 1er février 2020, et, sur la base de sa situation de trésorerie actuelle et compte tenu de l'incertitude entourant l'épidémie de COVID-19, la direction estime que l'entité aura besoin de fonds supplémentaires pour faire face à ses obligations financières actuelles et futures.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comme il est indiqué à la note 2 b) des états financiers, ces événements ou situations, conjugués aux autres questions exposées dans la note 2 b) des états financiers, indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Observations - Changement prospectif de méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note 3 a) des états financiers, qui indique que l'entité a changé de méthode comptable pour les contrats de location et qu'elle a appliqué ce changement de façon prospective.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations identifiées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport des auditeurs. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport des auditeurs.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;
- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport des auditeurs est délivré est Giuseppe Funiciello.

KPMG s.r.l. / s.e.n.c.r.l.*

Montréal, Canada

Le 1er mai 2020

*CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique nº A122264

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS
Pour les exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019
(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	Note(s)	2020	2019
Ventes		**869 497 $**	923 018 $
Coût des biens vendus	5	**425 106**	413 505
Marge brute		**444 391**	509 513
Frais de vente et de distribution		**438 838**	446 856
Charges administratives		**45 149**	44 415
Dépréciation du goodwill	9	**11 843**	–
Résultat des activités d'exploitation		**(51 439)**	18 242
Produits financiers	17	**3 173**	6 232
Charges financières	17	**16 218**	12 304
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat		**(64 484)**	12 170
Charge d'impôt sur le résultat	10	**22 942**	5 405
(Perte nette) bénéfice net		**(87 426) $**	6 765 $
(Perte) bénéfice par action	18		
De base		**(1,56) $**	0,11 $
Dilué(e)		**(1,56)**	0,11

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL
Pour les exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2020	2019
(Perte nette) bénéfice net		**(87 426) $**	6 765 $
Autres éléments du résultat global			
Éléments qui sont susceptibles d'être reclassés dans le résultat net			
Couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 401 $; 1 677 $ en 2019)	14	**1 106**	4 571
Écarts de conversion	14	**(49)**	(274)
		1 057	4 297
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat net			
Perte actuarielle au titre du régime à prestations définies (après impôt de 1 227 $; 334 $ en 2019)	13	**(4 325)**	(912)
Total des autres éléments du résultat global		**(3 268)**	3 385
Résultat global total		**(90 694) $**	10 150 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
BILANS CONSOLIDÉS
Au 1er février 2020 et au 2 février 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2020	2019
ACTIFS			
ACTIFS COURANTS			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	**89 410 $**	112 518 $
Titres négociables	23	**–**	49 690
Clients et autres débiteurs		**6 313**	7 897
Actif financier dérivé	23	**1 124**	1 900
Stocks	5	**147 428**	146 809
Charges payées d'avance		**9 441**	19 771
Total des actifs courants		**253 716**	338 585
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations corporelles	6	**88 090**	95 921
Immobilisations incorporelles	7	**20 267**	21 639
Actifs au titre de droits d'utilisation	8	**198 097**	–
Goodwill	9	**–**	11 843
Impôt sur le résultat différé	10	**–**	24 829
Total des actifs non courants		**306 454**	154 232
TOTAL DES ACTIFS		**560 170 $**	492 817 $
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et autres créditeurs	11	**109 479 $**	98 842 $
Passif financier dérivé	23	**348**	966
Produits différés	12	**15 042**	15 209
Impôt sur le résultat à payer		**3 207**	4 201
Obligations locatives courantes	8	**61 618**	–
Total des passifs courants		**189 694**	119 218
PASSIFS NON COURANTS			–
Fournisseurs et autres créditeurs	11	**195**	5 170
Crédits différés au titre des contrats de location		**–**	7 789
Obligations locatives	8	**152 251**	–
Passif au titre des retraites	13	**24 213**	21 043
Total des passifs non courants		**176 659**	34 002
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	**27 406**	38 397
Surplus d'apport		**10 283**	10 245
Résultats non distribués		**156 355**	292 239
Cumul des autres éléments du résultat global	14	**(227)**	(1 284)
Total des capitaux propres		**193 817**	339 597
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**560 170 $**	492 817 $

Continuité de l'exploitation [note 2 b)], engagements (note 16) et événements postérieurs à la date de clôture (note 26)

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Au nom du conseil,

(signé) Stephen F. Reitman, administrateur (signé) Bruce J. Guerriero, administrateur

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES
Pour les exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	Capital social	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Cumul des autres éléments du résultat global	Total des capitaux propres
Solde au 3 février 2019		**38 397 $**	**10 245 $**	**292 239 $**	**(1 284) $**	**339 597 $**
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 16 (après impôt)	3 a)	**–**	**–**	**56**	**–**	**56**
Solde retraité au 3 février 2019		**38 397**	**10 245**	**292 295**	**(1 284)**	**339 653**
Perte nette		**–**	**–**	**(87 426)**	**–**	**(87 426)**
Total des autres éléments du résultat global	13, 14	**–**	**–**	**(4 325)**	**1 057**	**(3 268)**
Résultat global total pour l'exercice		**–**	**–**	**(91 751)**	**1 057**	**(90 694)**
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	**–**	**38**	**–**	**–**	**38**
Dividendes	14	**–**	**–**	**(8 776)**	**–**	**(8 776)**
Achat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux termes de l'importante offre publique de rachat	14	**(10 991)**	**–**	**–**	**–**	**(10 991)**
Excédent du prix d'achat des actions de catégorie A sans droit de vote sur leur valeur comptable (y compris l'impôt de 2 693 $)	14	**–**	**–**	**(35 413)**	**–**	**(35 413)**
Total des (distributions versées aux) apports des propriétaires de la société		**(10 991)**	**38**	**(44 189)**	**–**	**(55 142)**
Solde au 1er février 2020		**27 406 $**	**10 283 $**	**156 355 $**	**(227) $**	**193 817 $**
Solde au 4 février 2018		38 397 $	10 119 $	297 895 $	(5 581) $	340 830 $
Ajustement lié à l'adoption de l'IFRS 15 (après impôt)		–	–	1 157	–	1 157
Solde retraité au 4 février 2018		38 397	10 119	299 052	(5 581)	341 987
Bénéfice net		–	–	6 765	–	6 765
Total des autres éléments du résultat global	13, 14	–	–	(912)	4 297	3 385
Résultat global total pour l'exercice		–	–	5 853	4 297	10 150
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	–	126	–	–	126
Dividendes	14	–	–	(12 666)	–	(12 666)
Total des apports des (distributions versées aux) propriétaires de la société		–	126	(12 666)	–	(12 540)
Solde au 2 février 2019		38 397 $	10 245 $	292 239 $	(1 284) $	339 597 $

Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

REITMANS (CANADA) LIMITÉE
TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
Pour les exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019
(en milliers de dollars canadiens)

	Note(s)	2020	2019
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
(Perte nette) bénéfice net		**(87 426) $**	6 765 $
Ajustements pour tenir compte de ce qui suit :			
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et pertes de valeur nettes	6, 7, 8	**102 969**	37 920
Dépréciation du goodwill	9	**11 843**	–
Charge de rémunération fondée sur des actions	15	**(51)**	215
Variation nette de la juste valeur et perte à la sortie de titres négociables	17	**8 264**	12 304
Variation nette du transfert vers les stocks de la perte réalisée (du profit réalisé) sur les couvertures de flux de trésorerie		**1 665**	(4 394)
Profit de change		**(3 597)**	(4 811)
Intérêts sur les obligations locatives	8, 17	**7 479**	–
Produits d'intérêts et de dividendes, montant net	17	**(3 173)**	(4 691)
Charge d'impôt sur le résultat	10	**22 942**	5 405
		60 915	48 713
Variations dans ce qui suit :			
Clients et autres débiteurs		**1 930**	(2 905)
Stocks		**(619)**	(9 704)
Charges payées d'avance		**4 078**	(584)
Fournisseurs et autres créditeurs		**11 013**	1 904
Passif au titre des retraites	13	**71**	561
Crédits différés au titre des contrats de location		**–**	1 339
Produits différés		**(167)**	(4 785)
		77 221	34 539
Intérêts reçus		**1 820**	2 015
Dividendes reçus		**1 582**	2 564
Impôts sur le résultat reçus		**633**	2 891
Impôts sur le résultat payés		**(4 080)**	(4)
Entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation		**77 176**	42 005
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles, montant net	6, 7, 22	**(23 475)**	(26 045)
Achats de titres négociables		**–**	(7 505)
Produit tiré de la vente de titres négociables	17	**41 425**	7 536
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités d'investissement		**17 950**	(26 014)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Dividendes payés	14	**(8 776)**	(12 666)
Paiements d'obligations locatives	8, 22	**(69 296)**	–
Rachat d'actions de catégorie A sans droit de vote aux fins d'annulation	14	**(43 711)**	–
Sorties de trésorerie liées aux activités de financement		**(121 783)**	(12 666)
PROFIT DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE DÉTENUE EN DEVISE		**3 549**	4 537
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		**(23 108)**	7 862
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE		**112 518**	104 656
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE		**89 410 $**	112 518 $

Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie (note 22)
Les notes afférentes aux états financiers font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

1. ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Reitmans (Canada) Limitée (la « société ») est une société domiciliée au Canada et elle a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. L'adresse enregistrée de la société est le 155, rue Wellington Ouest, 40e étage, Toronto (Ontario) M5V 3J7. La principale activité de la société est la vente de vêtements pour dames.

2. RÈGLES DE PRÉSENTATION

a) Exercice

La date de clôture de l'exercice de la société coïncide avec le samedi le plus près de la fin du mois de janvier. Toute référence à 2020 et à 2019 correspond respectivement aux exercices de 52 semaines clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019.

b) Continuité de l'exploitation

L'épidémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui a été déclarée pandémie par l'*Organisation mondiale de la santé* le 11 mars 2020, a des répercussions majeures sur la société. Les mesures adoptées par les gouvernements fédéral et provinciaux pour freiner la propagation du virus ont forcé la société à fermer tous ses magasins de détail au pays à compter du 17 mars 2020, et ce, jusqu'à nouvel ordre. Depuis le 18 mars 2020, les seules ventes de la société proviennent de ses sites de commerce électronique. La durée et les conséquences de la pandémie sont inconnues, et elles pourraient influencer le comportement de magasinage et la demande des consommateurs, y compris pour ce qui est des achats en ligne. Étant donné toute l'incertitude qui entoure la pandémie, la société ne peut actuellement prévoir à quel moment elle pourra rouvrir ses magasins de détail. De plus, les récentes fermetures temporaires d'usines en Chine ont perturbé la chaîne d'approvisionnement de la société, provoquant des retards de livraison des marchandises et une augmentation des coûts de transport.

Pour l'exercice clos le 1er février 2020, la société a enregistré une perte nette de 87,4 millions de dollars. Les passifs courants de la société, qui totalisent 189,7 millions de dollars au 1er février 2020, se composent principalement de dettes fournisseurs au titre des achats de marchandises et d'obligations locatives au titre des paiements de loyers aux propriétaires de ses magasins de détail. Au 1er février 2020, la société détenait des actifs courants liquides de 89,4 millions de dollars sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. Cependant, au vu de la situation de trésorerie de la société à la date d'approbation des présents états financiers consolidés, compte tenu de la résiliation et de la réduction des montants disponibles aux termes des facilités de crédit de la société qui sont exposées en détail à la note 26, et à la lumière de l'incertitude qui entoure la pandémie, la direction estime que du financement supplémentaire sera nécessaire pour permettre à la société de s'acquitter de ses obligations financières actuelles et futures. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. Elle a aussi, après la clôture de l'exercice, mis à pied temporairement 90 % des employés de ses magasins de détail et environ 30 % des employés de son siège social, et elle réduit actuellement ses achats autant que

possible. La société recherche activement du financement supplémentaire et elle explore également diverses alternatives. La société discute actuellement avec son banquier de solutions de financement de rechange. D'autres options de financement, comme le financement hypothécaire des propriétés de la société, sont également examinées. Cependant, rien ne garantit qu'un financement pourra être obtenu dans les courts délais requis, ni qu'il sera suffisant. Si la société est incapable d'obtenir un financement dans les courts délais requis, elle pourrait être dans l'impossibilité de poursuivre son exploitation. La capacité de la société à poursuivre son exploitation sera tributaire de sa capacité à reprendre ses activités d'exploitation normales, à générer des produits futurs et des activités rentables et à obtenir du financement supplémentaire. Ainsi, ces événements et circonstances indiquent une incertitude appréciable susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation et, par conséquent, de réaliser ses actifs et de régler ses passifs dans le cadre normal de ses activités.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, laquelle suppose que la société poursuivra ses activités d'exploitation dans un avenir prévisible et pourra réaliser ses actifs et régler ses passifs et ses engagements dans le cadre normal de ses activités. Les présents états financiers consolidés au 1er février 2020 et pour l'exercice clos à cette date ne comprennent pas les ajustements de la valeur comptable et du classement des actifs, des passifs et des charges comptabilisés qui pourraient autrement s'imposer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'était pas appropriée. De tels ajustements pourraient être importants.

c) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou « IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée par le conseil d'administration en date du 1er mai 2020.

d) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments importants suivants :

- les titres négociables et instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur;
- les obligations locatives sont initialement évaluées à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été effectués en date du début du contrat de location;
- le passif au titre des retraites est comptabilisé comme étant la valeur actualisée de l'obligation au titre de prestations définies diminuée de la juste valeur des actifs du régime;
- les passifs au titre des accords de paiement fondé sur des actions réglées en trésorerie sont évalués conformément à l'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*.

e) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les montants des présents états financiers consolidés sont libellés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Toutes les informations financières présentées en dollars canadiens ont été arrondies au millier de dollars près, à l'exception des montants par action.

f) Estimations, jugement et hypothèses

L'établissement d'états financiers consolidés conformément aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers consolidés de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de la période visée. Ces estimations et hypothèses reposent sur l'expérience historique, d'autres facteurs pertinents et les attentes par rapport à l'avenir et sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont revues ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les méthodes comptables importantes exposées à de tels jugements et les principales sources d'estimation relative à l'incertitude qui, de l'avis de la société, pourraient avoir la plus grande incidence sur les résultats et la situation financière présentés se détaillent comme suit :

Principales sources d'incertitude relative aux estimations

i) Régimes de retraite

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est établi au moyen d'évaluations actuarielles, lesquelles comprennent la formulation d'hypothèses au sujet des taux d'actualisation, des augmentations de salaire futures et des taux de mortalité. Du fait de la nature à long terme des régimes, ces estimations sont assujetties à un degré élevé d'incertitude.

ii) Cartes-cadeaux et programmes de fidélisation de la clientèle

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits. Les droits abandonnés représentent une estimation des cartes-cadeaux qui ne seront jamais encaissées. Le montant des droits abandonnés est revu de façon régulière et est estimé en fonction des tendances d'encaissement passées.

Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client. L'affectation des produits différés relativement à ses programmes de fidélisation de la clientèle est répartie entre les primes accordées dans le cadre du programme de fidélisation et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les prix de vente spécifiques estimatifs des points de fidélisation sont déterminés selon les divers seuils de récompenses des programmes.

iii) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. La société est tenue de faire des estimations relativement aux ventes prévues et aux soldes de marchandises. En cas de soldes de marchandises excédentaires, des estimations des valeurs de réalisation nettes à l'égard des stocks excédentaires sont effectuées. La société a établi des provisions relativement aux stocks qui pourraient devoir être vendus en deçà de leur coût. La société a posé des hypothèses à l'égard de la quantité de marchandises qui seront vendues au rabais en deçà de leur coût en fonction des tendances de ventes passées.

iv) Perte de valeur sur des actifs

La société doit évaluer la possibilité que les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) puissent ne pas être recouvrables. Des tests de dépréciation sont effectués lorsqu'il existe un indice que les immobilisations corporelles ont subi une perte de valeur. En ce qui a trait au goodwill et aux immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée, des tests de dépréciation sont effectués au moins une fois l'an. La direction est tenue d'effectuer des estimations importantes afin d'établir le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (l'« UGT »), y compris les estimations de la juste valeur, du coût des ventes ou des flux de trésorerie futurs actualisés relatifs à l'UGT. Des écarts dans les estimations pourraient avoir une incidence sur le fait que les immobilisations corporelles et incorporelles (y compris le goodwill) aient réellement subi une perte de valeur et sur le montant de la perte de valeur en question.

v) Contrats de location

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives, la société doit estimer le taux d'emprunt marginal propre à chaque actif loué s'il n'est pas possible de déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La direction détermine le taux d'emprunt marginal de chaque actif loué en tenant compte de la solvabilité de la société, de la garantie, de la durée et de la valeur de l'actif loué sous-jacent, et de l'environnement économique dans lequel l'actif loué est exploité. Les taux d'emprunt marginaux peuvent être modifiés en raison de changements macroéconomiques dans l'environnement.

Jugements posés relativement à l'application de méthodes comptables

i) Secteurs d'exploitation

La société pose un jugement lorsqu'elle évalue les critères de regroupement des secteurs d'exploitation. Pour déterminer les secteurs à présenter de la société, cette dernière a recours au processus établi dans l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, laquelle comprend l'identification du principal décideur opérationnel, soit le chef de la direction, la détermination des secteurs d'exploitation et le regroupement des secteurs d'exploitation. Il a été déterminé que les secteurs d'exploitation de la société, avant le regroupement, correspondent aux cinq bannières de la société : Reitmans, Penningtons, Addition Elle, RW & CO. et Thyme Maternité. La rentabilité de chacun de ces secteurs d'exploitation est passée en revue par le principal décideur opérationnel et cette information est utilisée pour assurer l'attribution de ressources adéquates à chacun des secteurs de la société. Le principal décideur opérationnel évalue la rentabilité de la bannière dans son ensemble, qui comprend à la fois les canaux de vente en magasin et en ligne. Cette approche s'inscrit dans la stratégie omnicanal adoptée par la société, qui consiste à permettre aux clients de faire des achats aisément dans les magasins de détail et en ligne. Comme les secteurs d'exploitation de la société présentent des caractéristiques économiques, des clientèles (féminines, principalement) et des produits (vêtements pour dames, principalement) qui sont tous trois de nature similaire, la société a regroupé ses secteurs d'exploitation en un seul secteur à présenter. La similitude des caractéristiques économiques s'explique par le fait que les activités des secteurs d'exploitation de la société ont surtout trait aux vêtements pour dames, qu'elles sont principalement menées au Canada et que, par conséquent, elles subissent les mêmes pressions économiques. Les secteurs d'exploitation de la société subissent des pressions concurrentielles similaires, notamment au niveau des prix, des produits novateurs et des sélections de produits, de la part de concurrents existants et de nouveaux venus sur le marché. Par ailleurs, les secteurs

d’exploitation partagent entre eux des fonctions communes et centralisées, dont les fonctions de distribution et de technologie de l’information.

ii) Contrats de location

La direction pose un jugement, contrat par contrat, pour déterminer la durée appropriée de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances pertinents faisant que la société a un avantage économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans des améliorations locatives de grande envergure ou le rendement des magasins. Les périodes couvertes par les options de renouvellement sont prises en compte dans la durée du contrat de location seulement si la direction a une certitude raisonnable de procéder au renouvellement.

La direction considère la certitude raisonnable comme un seuil élevé. Les changements à l’environnement économique ou au secteur du détail peuvent avoir une incidence sur les évaluations de la durée d’un contrat de location effectuées par la direction, et tout changement aux estimations effectuées par la direction de la durée d’un contrat de location pourrait avoir une incidence importante sur le bilan consolidé et l’état consolidé des résultats de la société.

iii) Actifs d’impôt différé

Les actifs d’impôt différé sont comptabilisés seulement lorsqu’il est probable que ces actifs seront recouvrables. Ceci implique une évaluation du moment où ces actifs d’impôt différé devraient être repris et demande de poser un jugement pour déterminer si la société disposera de bénéfices imposables suffisants auxquels ces éléments pourront être imputés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables présentées ci-dessous ont été appliquées uniformément pour toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf en ce qui concerne l'adoption de nouvelles normes comptables, tel qu'il est décrit ci-dessous.

a) Adoption de nouvelles normes comptables

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 »), qui a remplacé l'IAS 17, *Contrats de location et les interprétations connexes*. Cette norme instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Les bailleurs continuent de classer les contrats de location en tant que contrat de location-financement ou en tant que contrat de location simple. D'autres aspects du modèle de comptabilisation des contrats de location ont été touchés, y compris la définition d'un contrat de location. Des dispositions transitoires ont également été prévues. L'IFRS 16 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

La société a adopté la norme pour l'exercice ouvert le 3 février 2019 et elle a appliqué les exigences de la norme au moyen de l'approche rétrospective modifiée, de sorte que l'incidence cumulée de l'application initiale a été comptabilisée dans le solde d'ouverture des résultats non distribués le 3 février 2019, sans retraitement de la période correspondante. Suivant la méthode rétrospective modifiée, la société a choisi d'utiliser les mesures de simplification suivantes permises aux termes de l'IFRS 16 :

- la société n'a pas réapprécié si un contrat est ou contient un contrat de location à la date de première application et a plutôt appliqué l'IFRS 16 aux contrats qu'elle avait antérieurement identifiés comme des contrats de location en application de l'IAS 17, *Contrats de location*;
- la société s'est appuyée sur l'évaluation de la provision pour contrats de location déficitaires aux termes de l'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, au lieu d'effectuer un test de dépréciation;
- la société a exclu les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de première application;
- la société a utilisé des connaissances acquises a posteriori pour déterminer la durée d'un contrat de location à la date de première application.

Le tableau qui suit présente un sommaire de l'incidence de l'adoption de l'IFRS 16 sur certains éléments du bilan consolidé de la société au 3 février 2019 :

	Au 2 février 2019	Ajustements transitoires	Au 3 février 2019
Actifs courants			
Clients et autres débiteurs	7 897 $	575 $	8 472 $
Charges payées d'avance	19 771	(6 252)	13 519
Actifs non courants			
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	212 413	212 413
Impôt sur le résultat différé	24 829	(20)	24 809
Passifs courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	98 842	(1 719)	97 123
Partie courante des obligations locatives	–	58 272	58 272
Passifs non courants			
Fournisseurs et autres créditeurs	5 170	(3 792)	1 378
Crédits différés au titre des contrats de location	7 789	(7 789)	–
Obligations locatives	–	161 688	161 688
Capitaux propres			
Résultats non distribués	292 239	56	292 295

Au 3 février 2019, la société a utilisé ses taux d'emprunt marginaux pour évaluer ses obligations locatives. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré était de 3,51 % à la date d'adoption.

Le tableau qui suit présente le rapprochement des engagements découlant de contrats de location simple présentés en application de l'IAS 17 au 2 février 2019 et des obligations locatives comptabilisées le 3 février 2019.

Engagements découlant de contrats de location simple des magasins et des bureaux	244 024 $
Autres engagements découlant de contrats de location simple	6 452
Total des engagements découlant de contrats de location simple présentés au 2 février 2019	250 476
Autres contrats de service	(2 532)
Paiements de loyers variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux	(1 311)
Engagements découlant de contrats de location simple conclus à compter du 3 février 2019	(2 870)
Options de prolongation pour lesquelles il existe une certitude raisonnable qu'elles seront exercées	1 783
Exemption relative à la comptabilisation des contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur	(33)
Obligations locatives comptabilisées au 3 février 2019 – montant non actualisé	245 513 $
Montant actualisé au moyen du taux d'emprunt marginal au 3 février 2019	219 960 $
Partie courante des obligations locatives	58 272 $
Partie non courante des obligations locatives	161 688
Total des obligations locatives	219 960 $

En raison de l'adoption de l'IFRS 16, la société a mis à jour ses méthodes comptables au titre des contrats de location comme il est décrit à la note 3 i).

Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)

Le 7 février 2018, l'IASB a publié le document *Modification, réduction ou liquidation d'un régime (modifications d'IAS 19)*. Les modifications s'appliquent aux modifications, réductions ou liquidations de régimes qui auront lieu à compter du 1er janvier 2019 ou de la date à laquelle elles seront appliquées pour la première fois (l'application anticipée est permise).

Les modifications de l'IAS 19 clarifient le fait que :

- lors de la modification, de la réduction ou de la liquidation d'un régime à prestations définies, une société doit maintenant utiliser des hypothèses actuarielles à jour afin de déterminer le coût des services rendus au cours de la période et les intérêts nets pour la période;
- l'effet du plafond de l'actif n'est pas pris en compte dans le calcul du gain ou de la perte sur la liquidation d'un régime.

La société a adopté les modifications de l'IAS 19 dans ses états financiers de l'exercice ouvert le 3 février 2019. L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés de la société.

b) Mode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société et de ses filiales. Il existe une situation de contrôle lorsque la société a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités qui ont une incidence importante sur les rendements des entités. La société réévalue le contrôle sur une base continue. Les filiales sont consolidées à la date à laquelle la société en obtient le contrôle, jusqu'à ce que ce contrôle cesse d'exister. Les périodes de présentation de l'information financière visées par les états financiers des filiales sont les mêmes que celles de la société. Les méthodes comptables des filiales correspondent aux méthodes employées par la société. Les soldes et les transactions intersociétés importants, ainsi que les produits et charges latents qui découlent de transactions intersociétés, ont été éliminés aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. La société n'a aucune autre filiale représentant individuellement plus de 10 % du total de l'actif consolidé et 10 % des ventes nettes consolidées de la société au 1er février 2020 et pour l'exercice clos à cette date.

c) Conversion des devises

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à cette date. Les autres éléments du bilan libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens selon le taux de change en vigueur à la date à laquelle les diverses transactions ont lieu. Les produits et charges libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens au taux de change moyen de la période. Les profits et pertes résultant de ces conversions sont pris en compte dans le calcul du résultat net.

d) Établissements à l'étranger

Les actifs et les passifs des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges des établissements à l'étranger sont convertis en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds en caisse, des soldes bancaires et des dépôts à court terme dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à trois mois.

f) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif, y compris tous les autres coûts directement attribuables à la mise en état de fonctionnement d'un actif en vue de son utilisation attendue. Les logiciels achetés qui sont essentiels à la fonctionnalité du matériel connexe sont incorporés dans le coût de ce matériel.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes) des immobilisations corporelles.

L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis. Les immobilisations en attente de mise en service comprennent les dépenses engagées à ce jour relativement au matériel qui n'est pas encore prêt à être utilisé. L'amortissement des immobilisations en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. L'amortissement est calculé sur le coût d'un actif, diminué de sa valeur résiduelle.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et les périodes comparatives sont les suivantes :

- Bâtiments de 10 à 50 ans
- Agencements et matériel de 3 à 20 ans

Les améliorations d'aménagements sont amorties sur la durée d'utilité estimée de l'immobilisation ou la durée du contrat de location, selon la moindre des deux.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations corporelles comprennent des radiations liées à la fermeture de magasins et à l'amortissement complet de certains éléments. Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'immobilisations corporelles est comptabilisé dans le résultat net.

g) Goodwill

Le goodwill est évalué à la date d'acquisition par rapport à la juste valeur de la contrepartie transférée, diminué de l'actif net identifiable de la société ou des activités acquises. Le goodwill n'est pas amorti et est présenté au coût diminué du cumul des pertes de valeur.

h) Immobilisations incorporelles

La durée de vie utile des immobilisations incorporelles est effectuée afin d'établir si elle est déterminée ou non.

Les immobilisations incorporelles acquises par la société et qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement est comptabilisé dans le résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des

immobilisations incorporelles. L'amortissement des immobilisations incorporelles en attente de mise en service commence lorsque les immobilisations sont prêtes à être utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été prévues. Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont soumises à un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice que l'immobilisation incorporelle a pu se déprécier.

La durée d'utilité estimée pour la période en cours et les périodes comparatives est la suivante :

Logiciel	de 3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture annuelle et ajustés de façon prospective au besoin.

Les sorties d'immobilisations incorporelles comprennent des radiations liées à l'amortissement complet de certains éléments.

Les immobilisations incorporelles ayant des durées d'utilité indéterminées ne sont pas amortissables et sont soumises chaque année à des tests de dépréciation, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire que l'immobilisation peut avoir subi une perte de valeur. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée doit être réexaminée chaque année pour déterminer si l'appréciation de durée d'utilité indéterminée continue d'être justifiée. Si ce n'est pas le cas, le changement d'appréciation de la durée d'utilité d'indéterminée à déterminée doit être comptabilisé de façon prospective.

i) Contrats de location

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative selon la valeur actuelle des paiements de loyers futurs lorsqu'un actif loué est mis à la disposition de la société. Les paiements de loyers comprennent les paiements de loyers fixes, les paiements fixes de loyers en substance et les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, diminués de tout avantage incitatif à la location à recevoir. Les paiements de loyers sont actualisés selon le taux d'intérêt implicite du contrat de location ou le taux d'emprunt marginal du preneur. En général, la société utilise le taux d'emprunt marginal du preneur pour mesurer la valeur actualisée. Les paiements de loyers sont actualisés sur la durée du contrat de location, ce qui comprend la durée fixe et les options de renouvellement que la société a la certitude raisonnable d'exercer. Les paiements de loyers sont répartis entre les obligations locatives et les charges financières, lesquelles sont comptabilisées pour la durée du contrat de location dans les charges locatives de l'état consolidé des résultats.

Si un contrat comprend des composantes locatives et des composantes non locatives, la société répartira la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif et du prix distinct de l'ensemble des composantes non locatives. La proportion des prix distincts relatifs est déterminée en maximisant le cours le plus observable pour un bien ou un service similaire.

Les paiements de loyers pour les actifs exemptés aux termes de l'exemption à court terme et les paiements variables qui ne sont pas fonction d'un indice ou d'un taux sont comptabilisés dans les frais de vente, de distribution et les charges administratives à mesure qu'ils sont engagés. Les avantages incitatifs à la location reçus au titre des paiements de loyers variables sont différés et amortis dans les charges de loyers variables comptabilisées sur la durée des contrats de location connexes.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont évalués au coût, diminués du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, et ajustés pour tenir compte de la réévaluation des obligations locatives. Le coût s'entend de l'évaluation initiale de l'obligation locative majorée des coûts directs

initiaux et des paiements de loyers effectués au plus tard à la date de début. Les actifs au titre de droits d'utilisation sont dépréciés selon le mode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et la durée d'utilité.

Dans le cas d'un contrat de sous-location pour lequel la société est le bailleur intermédiaire, elle doit déterminer si le contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple en ce qui a trait à l'actif au titre du droit d'utilisation. Un contrat de sous-location constitue un contrat de location-financement si la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif au titre du droit d'utilisation du contrat de location principal a été transférée au preneur du contrat de sous-location et la société comptabilise le contrat de sous-location comme deux contrats distincts. La société décomptabilise l'actif au titre du droit d'utilisation qui correspond au contrat de location principal et elle comptabilise un investissement net dans le contrat de sous-location sous forme de contrat de location-financement ainsi que des produits d'intérêts correspondant dans les produits financiers de l'état consolidé des résultats, en plus d'un investissement net à recevoir dans les clients et autres débiteurs du bilan consolidé.

j) Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix coûtant, déterminé sur la base du coût moyen, ou à la valeur nette de réalisation, selon le moins élevé des deux. Le prix coûtant comprend le coût d'acquisition, les coûts de transport directement engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent et certains coûts du centre de distribution liés aux stocks. La société estime la valeur nette de réalisation comme étant le montant auquel les stocks devraient être vendus, dans le cours normal de ses activités, diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente, compte tenu des variations des prix de détail attribuables au caractère saisonnier.

k) Dépréciation

i) Actifs non financiers

Tous les actifs non financiers sont examinés chaque date de clôture afin de déterminer s'il est possible que la valeur comptable puisse ne pas être recouvrable. Si des indications de dépréciation sont identifiées, un test de dépréciation est effectué. Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an à la date clôture de l'exercice et lorsqu'il existe un indice que l'actif a pu se déprécier. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par leur utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actif, soit les « unités génératrices de trésorerie » ou « UGT ». Les pertes de valeur comptabilisées au titre d'UGT sont d'abord réparties en réduction de la valeur comptable du goodwill affecté aux UGT, puis en réduction de la valeur comptable des autres actifs des UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée dans le résultat net si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT connexe excède sa valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. La juste valeur diminuée des coûts de vente correspond au montant auquel un actif ou une UGT peut être vendu lors d'une

transaction effectuée dans des conditions normales du marché entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de vente.

Pour les besoins des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs au titre de droits d'utilisation, chacun des magasins est géré à l'échelle de la société, et les rapports internes sont structurés de manière à mesurer la performance de chacun des magasins de détail. La direction a déterminé que ses unités génératrices de trésorerie sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux UGT qui devraient bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises. Cette affectation représente le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne.

Les actifs communs de la société ne génèrent pas d'entrées de trésorerie distinctes. Les actifs communs font l'objet d'un test de dépréciation au niveau du regroupement minimal d'UGT auquel ils peuvent être raisonnablement et uniformément affectés. S'il existe un indice qu'un actif commun a pu se déprécier, la valeur recouvrable est déterminée pour les UGT auxquelles l'actif commun appartient.

Les pertes de valeur eu égard au goodwill ne sont pas reprises. En ce qui a trait aux autres actifs, une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

l) Avantages du personnel

i) Régimes de retraite

La société offre aux cadres de Reitmans (Canada) Limitée (l'« Employeur ») un régime de retraite (le « Régime ») contributif à prestations définies qui prévoit le versement de prestations aux participants en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq années consécutives les plus favorables. Les cotisations sont versées par les membres du Régime et par l'Employeur. Un comité du régime de retraite nommé en vertu des dispositions du Régime est chargé de l'administration du Régime. Tous les placements du Régime sont déposés auprès de la Fiducie RBC Services aux investisseurs, qui agit comme dépositaire des actifs qui lui ont été confiés. Société de placements SEI Canada est le gestionnaire des placements du Régime. La société offre également un régime complémentaire de retraite à certains cadres dirigeants (le « régime complémentaire »), lequel n'est ni enregistré ni préalablement capitalisé. Le coût de ces régimes de retraite est établi périodiquement par des actuaires indépendants.

Des prestations sont également versées aux employés par l'intermédiaire de régimes à cotisations définies gérés par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les cotisations que verse la société à ces régimes sont comptabilisées pendant les périodes au cours desquelles les services ont été rendus.

Le passif net de la société au titre des prestations définies est calculé séparément pour chaque régime en estimant le montant des prestations futures acquises par les participants au Régime pour la période en cours et les périodes antérieures, en actualisant ce montant et en déduisant ensuite la juste valeur des actifs des régimes.

Les obligations au titre des prestations définies sont établies selon un calcul actuariel effectué annuellement par un actuaire qualifié à la date de clôture. Les évaluations actuarielles reposent sur la base de la meilleure estimation de la direction à l'égard du taux d'actualisation, du taux d'augmentation de la rémunération, des taux de départ à la retraite, des taux de cessation d'emploi et des taux de mortalité. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies à des fins comptables est fondé sur le rendement d'un portefeuille d'obligations de sociétés cotées AA libellées dans la même monnaie que les prestations devant être versées et dont la durée jusqu'à l'échéance correspond, en moyenne, à celle des obligations au titre du régime des prestations définies.

La juste valeur des actifs du régime est déduite de l'obligation au titre des prestations définies pour obtenir le passif net. Les actifs du régime sont évalués à la juste valeur à la date de clôture. Les coûts des services passés découlant de modifications au régime sont inscrits dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles ils sont survenus.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies, qui comprennent les pertes ou les gains actuariels, le rendement des actifs du régime, à l'exclusion des intérêts, et l'effet du plafond de l'actif, le cas échéant, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global des périodes au cours desquelles ils surviennent, puis reclassés depuis le cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués.

La charge de retraite est composée de ce qui suit :

- le coût des prestations de retraite accordées en échange des services rendus par les participants au Régime au cours de la période;
- la charge nette (le produit net) d'intérêts sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies pour la période en appliquant le taux d'actualisation utilisé pour évaluer l'obligation nette au titre des prestations définies au début de la période annuelle au passif (à l'actif) net au titre des prestations définies, compte tenu de toute variation du passif (de l'actif) net au titre des prestations définies attribuable au paiement de cotisations et au versement de prestations au cours de la période;
- les coûts des services passés;
- les profits ou les pertes sur liquidations ou réductions.

Les charges au titre des régimes de retraite à cotisations définies sont inscrites dans le résultat net pour les périodes au cours desquelles les services sont rendus.

ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme, lesquelles comprennent les salaires, les absences rémunérées et les primes, sont évaluées sur une base non actualisée et sont comptabilisées en charges à mesure que les services correspondants sont rendus.

Un passif égal au montant que la société s'attend à payer aux termes de plans d'intéressement et d'attribution de primes en trésorerie à court terme est comptabilisé si la société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

iii) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges à la première des dates suivantes : à la date où la société ne peut plus retirer son offre d'indemnités ou à la date où la société comptabilise les coûts d'une restructuration. Les indemnités à verser sont comptabilisées à leur valeur actualisée lorsque l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante.

iv) Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions (réglées en instruments de capitaux propres)

Les options sur actions sont des paiements réglés en instruments de capitaux propres. La juste valeur de chaque tranche d'options attribuées est évaluée séparément à la date d'attribution au moyen du modèle Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des options sur actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. Le coût de la rémunération est passé en charges sur la période d'acquisition des droits respective, qui est généralement d'au plus quatre ou cinq ans. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre de droits dont on s'attend à ce que les conditions de service soient remplies. La charge de rémunération est comptabilisée dans le bénéfice net et le surplus d'apport est augmenté du même montant. Toute contrepartie payée par les participants du régime à l'exercice des options sur actions est portée au crédit du capital social. À l'exercice des options sur actions, les montants correspondants antérieurement portés au crédit du surplus d'apport sont transférés au capital social.

Droits à l'appréciation d'actions (réglés en trésorerie)

Le plan d'options sur actions de la société comprend un plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions donnant droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur des droits à l'appréciation d'actions dans les autres créditeurs non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créditeurs, avec comptabilisation de la charge correspondante à titre de frais de vente et de distribution ou de charges administratives, au cours de la période où les membres du personnel acquièrent le droit inconditionnel au paiement. La juste valeur des charges liées aux avantages du personnel dans le cadre du plan prévoyant l'attribution de droits à l'appréciation d'actions est évaluée à l'aide du modèle d'évaluation Black-Scholes. Pour estimer la juste valeur, les données les plus appropriées au modèle d'évaluation doivent être déterminées, notamment la durée attendue des droits à l'appréciation d'actions, la volatilité, le taux d'intérêt sans risque et le rendement des actions, et des hypothèses doivent être formulées à l'égard de ces données. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société propose un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») donnant droit aux cadres dirigeants et aux principaux dirigeants de recevoir un paiement en trésorerie. Un passif est comptabilisé relativement aux services acquis et est enregistré à la juste valeur selon le cours

des actions ordinaires de la société dans les autres créditeurs non courants, à l'exception de la partie courante, qui est enregistrée dans les fournisseurs et autres créditeurs, avec comptabilisation de la charge correspondante dans les frais de vente et de distribution ou les charges administratives à titre de charges au titre des avantages du personnel. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'unités dont on s'attend à ce que les conditions de service et les conditions de performance soient remplies, de sorte que le montant finalement comptabilisé en charges dépend du nombre d'unités qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance autres que des conditions de marché à la date d'acquisition des droits. À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la juste valeur du passif est réévaluée, jusqu'à extinction du passif, et toute variation de la juste valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats de la période.

m) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la société a une obligation actuelle juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Si l'incidence de la valeur temps de l'argent est importante, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus, à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques au passif. Lorsque l'actualisation est utilisée, la désactualisation est comptabilisée dans les charges financières.

Une provision pour contrats déficitaires est comptabilisée lorsque les avantages que la société s'attend à recevoir d'un contrat sont inférieurs aux coûts inévitables qu'elle devra engager pour satisfaire à ses obligations contractuelles. La provision est évaluée à la valeur actualisée du montant le moins élevé entre le coût attendu de la résiliation du contrat et le coût attendu de la reconduction du contrat. Avant d'établir une provision pour contrats déficitaires, la société comptabilise toute perte de valeur sur les actifs associés à ce contrat.

n) Produits

Vente de marchandises

La société comptabilise les produits lorsque le contrôle d'un bien ou d'un service a été transféré. Les produits sont évalués au montant de la contrepartie correspondant à celle à laquelle la société s'attend à avoir droit, y compris une contrepartie variable dans la mesure où il est hautement probable qu'il n'y aura pas ajustement à la baisse important.

Programmes de fidélisation de la clientèle

Les produits sont répartis entre les primes au titre des programmes de fidélisation de la clientèle et les biens sous-jacents à ces primes, en fonction de leurs prix de vente spécifiques relatifs. Les points et les primes de fidélisation accordés dans le cadre des programmes de fidélisation de la clientèle sont comptabilisés en tant que produits différés jusqu'à ce que les points et les primes de fidélisation soient échangés par le client.

Cartes-cadeaux

Les cartes-cadeaux vendues sont inscrites à titre de produits différés et les produits sont constatés lorsque ces dernières sont utilisées. Si la société s'attend à avoir droit à un montant de droits abandonnés compris dans les cartes-cadeaux, elle comptabilise le montant qu'elle prévoit en produits des activités ordinaires proportionnellement au rythme auquel le client exerce ses droits.

Vente avec droit de retour

La société accorde des droits de retour sur les biens vendus aux clients. Les produits sont diminués du montant équivalent aux retours attendus, qui sont déterminés en fonction des tendances de retours passées, et un passif au titre du remboursement connexe est comptabilisé dans les fournisseurs et autres créditeurs. En outre, la société comptabilise un actif connexe pour représenter son droit de récupérer les retours dans les stocks.

o) Produits financiers et charges financières

Les produits financiers se composent des produits d'intérêts et de dividendes, des profits nets liés aux variations de la juste valeur des titres négociables ainsi que des profits de change. Les charges financières se composent des charges d'intérêts, des pertes nettes liées aux variations de la juste valeur des titres négociables de même que des pertes de change. Les produits d'intérêts sont constatés selon la comptabilité d'engagement et les charges d'intérêts sont comptabilisées à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de la société de percevoir le paiement est établi. Les profits ou pertes de change sont présentés à leur montant net.

p) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt sur le résultat exigible et l'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés dans le résultat net, sauf s'ils se rapportent à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

La charge d'impôt sur le résultat de la société est établie en fonction de règles et de règlements fiscaux qui peuvent donner lieu à des interprétations et nécessiter la formulation d'estimations et d'hypothèses qui pourraient être remises en question par les autorités fiscales. L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale d'une période, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend également tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures. Les estimations de la société relativement aux actifs et aux passifs d'impôt sur le résultat exigible sont réévaluées de façon périodique et ajustées lorsque les circonstances l'exigent, notamment lors de changements aux lois fiscales et aux directives administratives et de la résolution d'incertitudes par suite de la conclusion de vérifications fiscales ou de l'expiration des délais de prescription applicables selon les lois en vigueur. L'issue définitive des vérifications fiscales gouvernementales et d'autres événements peut s'écarter considérablement des estimations et hypothèses sur lesquelles la direction se fonde pour établir la charge d'impôt sur le résultat et évaluer les actifs et passifs d'impôt sur le résultat exigible.

L'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont calculés selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels il est prévu que les écarts temporaires se résorberont. L'incidence d'une modification des taux d'impôt sur les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé est prise en compte dans le résultat net de la période au cours de laquelle la modification entre en vigueur, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un élément comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres de la période courante ou d'une période passée.

La société ne compense les actifs et passifs d'impôt sur le résultat que si elle a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Un actif d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que la société disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt sur le résultat différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

Les actifs et passifs d'impôt sur le résultat différé sont comptabilisés aux bilans consolidés aux postes « Actifs non courants » ou « Passifs non courants », sans égard à la date de réalisation ou de règlement attendue.

L'impôt exigible et l'impôt différé attribuable aux montants comptabilisés directement dans les capitaux propres sont également comptabilisés dans les capitaux propres.

q) Résultat par action

La société présente le résultat de base et le résultat dilué par action pour ses actions.

Le résultat de base par action se calcule en divisant le résultat net de la société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie A sans droit de vote et d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pour tenir compte du nombre d'actions supplémentaires émises découlant de l'exercice présumé des options sur actions, si elles ont un effet dilutif. Le nombre d'actions supplémentaires est calculé en présumant que le produit découlant de l'exercice des options ainsi que le montant de la rémunération fondée sur des actions non constatée servent à acheter des actions de catégorie A sans droit de vote au cours moyen de l'action pendant la période.

r) Capital social

Les actions de catégorie A sans droit de vote et les actions ordinaires sont classées dans les capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, après déduction de toute incidence fiscale.

Lorsque le capital social comptabilisé dans les capitaux propres est acheté à des fins d'annulation, le montant de la contrepartie payée, qui comprend les coûts directement attribuables, après déduction de toute incidence fiscale, est comptabilisé en déduction des capitaux propres. L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions est imputé aux résultats non distribués.

s) Instruments financiers

La société comptabilise initialement les actifs financiers à la date de transaction à laquelle elle devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Au moment de la comptabilisation initiale, la société classe ses actifs financiers comme évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, alors l'évaluation initiale comprend les coûts de transaction qui sont directement imputables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif.

i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, si :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal ou à des versements d'intérêts.

À l'heure actuelle, la société classe sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie de même que ses clients et autres débiteurs en tant qu'actifs évalués au coût amorti.

ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global s'il respecte les conditions suivantes et s'il n'est pas désigné comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net :

- la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois en percevant des flux de trésorerie contractuels et en vendant des actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

À l'heure actuelle, la société ne détient aucun actif financier évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

iii) Dépréciation des actifs financiers

La société se sert du modèle de « perte de crédit attendue » pour le calcul de la dépréciation et elle comptabilise les pertes de crédit attendues en tant que correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés si elles ont trait à un actif financier évalué au coût amorti. Les clients et autres débiteurs de la société, plus particulièrement les créances à court terme dont les paiements sont reçus dans une période de 12 mois, ne comportent pas de composante financement importante. Par conséquent, la société comptabilise la perte de valeur et évalue les pertes de crédit attendues en tant que pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La valeur comptable de ces actifs est présentée compte tenu de toute correction de valeur pour pertes dans les bilans consolidés.

iv) Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci, y compris les intérêts ou dividendes reçus, sont comptabilisées dans le résultat net. Les titres négociables sont évalués à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net.

v) Les passifs financiers sont classés dans les catégories suivantes :

Passifs financiers évalués au coût amorti

La société classe les passifs financiers non dérivés comme étant évalués au coût amorti. Les passifs financiers non dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, ces passifs sont évalués

au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. À l'heure actuelle, la société classe les fournisseurs et autres créditeurs en tant que passifs financiers évalués au coût amorti.

Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers évalués à la juste valeur sont initialement comptabilisés à la juste valeur et réévalués chaque date de clôture, et les variations sont comptabilisées dans le résultat net. À l'heure actuelle, la société ne détient pas de passifs financiers évalués à la juste valeur.

vi) Instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture évalués à la juste valeur

Les instruments financiers dérivés servant à des fins autres que de couverture, y compris les contrats de change, sont comptabilisés en tant qu'actifs ou passifs initialement évalués à leur juste valeur. Les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Tous les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme faisant partie d'une relation de couverture sont classés en tant qu'instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Toute variation ultérieure de la juste valeur des contrats de change servant à des fins autres que de couverture est comptabilisée dans le coût des biens vendus dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

vii) Relations de couverture

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change relativement à une partie de ses achats effectués en dollars américains. Au moment de la désignation initiale de la couverture, la société documente officiellement la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, notamment ses objectifs de gestion des risques et sa stratégie relative à l'opération de couverture, de même que les méthodes qu'elle prendra pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture. La société évalue, tant à l'origine de la relation de couverture que régulièrement par la suite, s'il est prévu que les instruments de couverture seront efficaces pour contrebalancer les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie des éléments couverts respectifs au cours de la période pendant laquelle la couverture est désignée.

Pour les couvertures de flux de trésorerie, une transaction prévue qui fait l'objet de la couverture doit être hautement probable et doit comporter une exposition aux variations de flux de trésorerie qui pourrait, finalement, affecter le résultat net. La composante valeur temps des options désignées comme couvertures de flux de trésorerie est exclue des relations de couverture et comptabilisée dans les autres éléments du résultat global à titre de coût lié à la couverture et présentée séparément si elle est importante.

Les dérivés utilisés à titre de couvertures sont initialement comptabilisés à la juste valeur et les coûts de transaction attribuables sont comptabilisés dans le résultat net à mesure qu'ils sont engagés. Après la comptabilisation initiale, les dérivés sont évalués à la juste valeur et les variations de cette dernière sont comptabilisées comme il est décrit ci-dessous.

Couvertures de flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme l'instrument de couverture dans une couverture de l'exposition aux variations des flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une transaction prévue et hautement probable qui pourrait influer sur le résultat net, la partie efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et présentée comme faisant partie des capitaux propres sous le cumul des autres éléments du résultat global. Le montant comptabilisé

dans les autres éléments du résultat global est sorti et inclus dans le résultat net dans le même poste des états consolidés des résultats que l'élément couvert, dans la même période que celle pendant laquelle les flux de trésorerie couverts influent sur le résultat net. Toute partie inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement dans le résultat net. Si l'instrument de couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, s'il arrive à échéance ou s'il est vendu, résilié ou exercé, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective. Le profit ou la perte cumulé comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global demeure dans le cumul des autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue influe sur le profit ou la perte. Si l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le solde compris dans le cumul des autres éléments du résultat global est alors comptabilisé immédiatement dans le résultat net.

Lorsque l'élément couvert est un actif non financier, le montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est transféré directement dans le coût initial de cet actif.

t) Évaluation de la juste valeur

Lorsque la société évalue la juste valeur d'un actif ou d'un passif, elle utilise des données de marché observables chaque fois que de telles données sont disponibles. Les justes valeurs sont classées dans la hiérarchie de la juste valeur selon la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble, comme suit :

- niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- niveau 2 : données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- niveau 3 : données d'entrée relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données d'entrée non observables).

Les estimations de la juste valeur sont faites à un moment déterminé, selon l'information disponible concernant l'actif ou le passif. Ces estimations sont de nature subjective et ne peuvent souvent être déterminées avec précision. Les techniques d'évaluation appliquées aux instruments financiers n'ont pas changé au cours de l'exercice considéré. La juste valeur a été déterminée aux fins d'évaluation et (ou) des informations à fournir selon les méthodes exposées ci-après. S'il y a lieu, des informations supplémentaires concernant les hypothèses posées dans la détermination de la juste valeur sont fournies dans les notes portant sur l'actif ou le passif concerné.

i) Actifs financiers

La société a déterminé que la valeur comptable de ses actifs financiers à court terme se rapprochait de leur juste valeur à la date de clôture, étant donné l'échéance à court terme de ces instruments. La juste valeur des titres négociables de la société est déterminée par référence à leur cours acheteur dans des marchés actifs à la date de clôture; ces données sont considérées comme des données de niveau 1 dans la hiérarchie de la juste valeur.

ii) Instruments financiers dérivés

La juste valeur des contrats d'options sur devises est déterminée à l'aide d'une technique standard d'évaluation des options qu'utilise la contrepartie en se basant sur des données de niveau 2.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	1er février 2020	2 février 2019
Trésorerie	**86 432 $**	107 801 $
Dépôts à court terme	**2 978**	4 717
	89 410 $	112 518 $

La trésorerie de la société détenue auprès des banques porte intérêt à des taux variables. Les dépôts à court terme au 1er février 2020 portaient intérêt à un taux de 0,5 % (1,1 % au 2 février 2019).

5. STOCKS

Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, les stocks comptabilisés à titre de coût des biens vendus se sont élevés à 413 817 $ (402 559 $ au 2 février 2019). De plus, la société a comptabilisé dans le coût des biens vendus un montant de 11 289 $ (10 946 $ au 2 février 2019) au titre de la dépréciation des stocks du fait que la valeur nette de réalisation était inférieure au coût. Aucune dépréciation des stocks constatée au cours des périodes précédentes n'a fait l'objet d'une reprise.

Un retour d'actif au titre du droit de récupérer les biens retournés de 1 898 $ a été inclus dans les stocks au 1er février 2020 (1 248 $ au 2 février 2019).

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Bâtiments	Agencements et matériel	Améliorations d'aménagements	Total
Prix coûtant					
Solde au 4 février 2018	5 860 $	37 818 $	115 280 $	96 770 $	255 728 $
Entrées	–	599	9 855	5 643	16 097
Sorties	–	(1 589)	(22 501)	(28 151)	(52 241)
Solde au 2 février 2019	5 860 $	36 828 $	102 634 $	74 262 $	219 584 $
Solde au 3 février 2019	**5 860 $**	**36 828 $**	**102 634 $**	**74 262 $**	**219 584 $**
Entrées	**–**	**1 375**	**9 922**	**5 120**	**16 417**
Sorties	**–**	**(26)**	**(21 751)**	**(30 379)**	**(52 156)**
Solde au 1er février 2020	**5 860 $**	**38 177 $**	**90 805 $**	**49 003 $**	**183 845 $**
Cumul des amortissements et des pertes de valeur					
Solde au 4 février 2018	– $	14 892 $	63 550 $	66 994 $	145 436 $
Amortissement	–	1 313	15 822	11 953	29 088
Perte de valeur	–	–	46	1 667	1 713
Reprise d'une perte de valeur	–	–	–	(409)	(409)
Sorties	–	(1 589)	(22 445)	(28 131)	(52 165)
Solde au 2 février 2019	– $	14 616 $	56 973 $	52 074 $	123 663 $
Solde au 3 février 2019	**– $**	**14 616 $**	**56 973 $**	**52 074 $**	**123 663 $**
Amortissement	**–**	**1 266**	**13 630**	**7 437**	**22 333**
Perte de valeur	**–**	**–**	**–**	**1 906**	**1 906**
Sorties	**–**	**(26)**	**(21 742)**	**(30 379)**	**(52 147)**
Solde au 1er février 2020	**– $**	**15 856 $**	**48 861 $**	**31 038 $**	**95 755 $**
Valeurs comptables nettes					
Au 2 février 2019	5 860 $	22 212 $	45 661 $	22 188 $	95 921 $
Au 1er février 2020	**5 860 $**	**22 321 $**	**41 944 $**	**17 965 $**	**88 090 $**

La direction a déterminé que ses UGT sont identifiables au niveau de chaque magasin de détail individuel, car les actifs consacrés à chacun des magasins et les entrées de trésorerie générées par ceux-ci sont séparément identifiables et indépendants les uns des autres. Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, la société a soumis à des tests de dépréciation certaines UGT pour lesquelles elle avait des raisons de croire que la valeur comptable pouvait ne pas être recouvrable, ce qui a donné lieu à une perte de valeur de 1 906 $ (1 713 $ au 2 février 2019) au titre des immobilisations corporelles et à des actifs au titre de droits d'utilisation de 1 418 $ (note 8). La dépréciation liée aux immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation s'expliquent par une baisse de rentabilité des UGT, de sorte que la valeur recouvrable estimée diminue en deçà de la valeur comptable de l'UGT.

Une reprise de la dépréciation a lieu lorsque les magasins de vente au détail ayant auparavant subi une dépréciation connaissent un regain de rentabilité. Lorsqu'elle calcule la valeur d'utilité d'un magasin de vente au détail, la société crée un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour chaque UGT. La période pour laquelle des projections des flux de trésorerie sont établies varie pour chaque UGT selon la durée d'utilité résiduelle du principal actif de l'UGT. Les ventes prévisionnelles établies pour les besoins

des projections des flux de trésorerie reposent sur les résultats d'exploitation réels, les taux de croissance attendus du secteur et l'expérience de la direction. Les valeurs recouvrables des UGT soumises aux tests de dépréciation étaient fonction de leur valeur d'utilité, laquelle était déterminée à l'aide du taux d'actualisation avant impôt de 13,0 % (14,5 % au 2 février 2019). Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, aucune perte de valeur sur des actifs n'a été reprise à la suite d'une amélioration de la rentabilité de certaines UGT (409 $ au 2 février 2019).

La charge d'amortissement et les pertes de valeur nettes liées aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont comptabilisées dans les états des résultats à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 23 040 $ (29 334 $ au 2 février 2019) et de charges administratives d'un montant de 1 199 $ (1 058 $ au 2 février 2019).

Les agencements et le matériel et les améliorations d'aménagements comportent un montant non amorti de 1 639 $ (1 279 $ au 2 février 2019); l'amortissement commencera lorsque les immobilisations pourront être utilisées.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprenaient les logiciels comme il est présenté ci-après :

	1er février 2020	**2 février 2019**
Prix coûtant		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**39 167 $**	33 750 $
Entrées	**7 316**	9 734
Sorties	**(8 684)**	(4 317)
Solde à la clôture de l'exercice	**37 799 $**	39 167 $
Cumul des amortissements et des pertes de valeur		
Solde à l'ouverture de l'exercice	**17 528 $**	14 317 $
Amortissement	**8 688**	7 528
Sorties	**(8 684)**	(4 317)
Solde à la clôture de l'exercice	**17 532 $**	17 528 $
Valeurs comptables nettes	**20 267 $**	21 639 $

L'amortissement des immobilisations incorporelles est comptabilisé dans les états consolidés des résultats à titre de frais de vente et de distribution d'un montant de 6 750 $ (6 546 $ au 2 février 2019) et de charges administratives de 1 938 $ (982 $ au 2 février 2019).

Les logiciels comportent un montant non amorti de 3 334 $ (4 158 $ au 2 février 2019); l'amortissement commencera lorsque les logiciels pourront être utilisés.

8. CONTRATS DE LOCATION

La société loue tous ses magasins de détail et du matériel de bureau. De manière générale, les magasins de détail ont des contrats de location à durée fixe jumelés à des options de renouvellement exerçables. La société a inclus des options de renouvellement à l'évaluation de ses actifs au titre de droits d'utilisation et de ses obligations locatives lorsqu'elle a la certitude raisonnable que les options seront exercées.

Actifs au titre de droits d'utilisation

	Magasins de détail	Matériel de bureau	Total
Solde au 3 février 2019 (note 3 a))	**208 745 $**	**3 668 $**	**212 413 $**
Entrées	**55 597**	**129**	**55 726**
Amortissement	**(67 030)**	**(1 594)**	**(68 624)**
Perte de valeur (note 6)	**(1 418)**	**–**	**(1 418)**
Solde au 1er février 2020	**195 894 $**	**2 203 $**	**198 097 $**

Des montants de 68 759 $ et de 1 283 $ à l'égard de la charge d'amortissement et des pertes de valeur nettes sur des actifs au titre de droits d'utilisation pour l'exercice ont été comptabilisés respectivement dans les frais de ventes et de distribution et les charges administratives des états consolidés des résultats.

Obligations locatives

Solde au 3 février 2019 (note 3 a))	**219 960 $**
Entrées	**55 726**
Paiements au titre des obligations locatives	**(69 296)**
Charges d'intérêts sur les obligations locatives (note 17)	**7 479**
Solde au 1er février 2020	**213 869 $**
Partie courante des obligations locatives	**61 618 $**
Partie non courante des obligations locatives	**152 251**
Total des obligations locatives	**213 869 $**

Le tableau qui suit présente une analyse des échéances des flux de trésorerie non actualisés contractuels futurs au titre des obligations locatives par exercice :

2021	**68 639 $**
2022	**54 826**
2023	**39 425**
2024	**24 311**
2025	**15 218**
Par la suite	**30 094**
Total des obligations locatives non actualisées	**232 513 $**

Une tranche des paiements de loyer de certains magasins de détail est conditionnelle à un pourcentage des ventes alors que d'autres paiements de loyer sont effectués sans durée déterminée. Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, la société a comptabilisé des paiements de loyer variables de 2 834 $ et des paiements de loyer sans durée déterminée de 1 542 $ dans les frais de ventes et de distribution.

Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, les charges liées aux contrats à court terme se sont établies à 78 $ et les paiements de loyers au titre de contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur, de 45 $, ont été comptabilisés dans les frais de ventes et de distribution.

Au 1er février 2020, des paiements de loyer non actualisés futurs d'environ 89 millions de dollars se rapportent à des options de prolongation pour lesquelles il n'y a pas de certitude raisonnable qu'elles soient exercées et qui n'ont pas été incluses dans les obligations locatives.

9. GOODWILL

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill a été affecté à l'un des groupes d'unités génératrices de trésorerie (« UGT »), soit la bannière Addition Elle.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation chaque année à la date de clôture de l'exercice, ou plus souvent si des événements ou des circonstances laissent croire qu'il pourrait avoir subi une perte de valeur. Pour évaluer si le goodwill a perdu de la valeur, la valeur comptable de l'UGT Addition Elle a été comparée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable correspond à la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente.

Étant donné la baisse de rentabilité de la bannière Addition Elle par rapport aux prévisions et aux périodes antérieures, la société a déterminé qu'un test de dépréciation au 2 novembre 2019 s'imposait. Au 2 novembre 2019, la valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de sa valeur d'utilité et calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs générés par l'utilisation continue. Les flux de trésorerie projetés sur une période de trois ans ont été utilisés et ajustés en fonction d'une valeur finale. Pour l'exercice 2021, les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction de l'expérience passée et des résultats d'exploitation réels, et un taux de croissance des ventes de 1 % a été utilisé pour les exercices 2022 et 2023. La valeur finale est fondée sur le taux de croissance moyen à long terme du secteur, estimé à 1 %.Les flux de trésorerie projetés ont été actualisés selon un taux après impôt de 13,5 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital (le « CMPC »), lequel était fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte des bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque non systématique, un coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure du capital de la société.

Par suite du test de dépréciation, la société a comptabilisé une perte de valeur du goodwill de 11 843 $ pour l'exercice clos le 1er février 2020, ramenant la valeur comptable à néant.

Au 2 février 2019, la valeur recouvrable de l'UGT de la bannière Addition Elle a été déterminée en fonction de la valeur d'utilité et calculée en actualisant les flux de trésorerie futurs qui devraient être générés par l'utilisation continue. Les flux de trésorerie projetés sur une période de trois ans ont été utilisés et ajustés en fonction d'une valeur finale. Pour les exercices 2020 à 2022, les projections des flux de trésorerie ont été établies en fonction de l'expérience passée, des résultats d'exploitation réels et des projections budgétaires, en supposant une croissance des ventes conforme au budget pour l'exercice 2020 et de 1 % pour les exercices subséquents. Les flux de trésorerie projetés ont été actualisés selon un taux après impôt de 14 %. Le taux d'actualisation a été estimé en fonction du coût moyen pondéré du capital (« CMPC »), lequel était fondé sur un taux sans risque, une prime de risque lié aux capitaux propres ajustée pour tenir compte des bêtas de sociétés cotées en bourse comparables, une prime de risque non systématique, un coût de la dette après impôt basé sur le rendement des obligations des sociétés et la structure du capital de la société. Selon le test de dépréciation réalisé, aucune perte de valeur n'a été comptabilisée au 2 février 2019.

10. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat de la société se compose des éléments suivants :

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	2 février 2019
Charge d'impôt (recouvrement) exigible		
Impôt de l'exercice considéré	**22 $**	2 397 $
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	**(261)**	1 165
Charge d'impôt (recouvrement) exigible	**(239)**	3 562
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption des différences temporaires	**22 704**	2 989
Variations des taux d'impôt	**477**	(2)
Ajustement au titre de l'impôt des exercices antérieurs	**–**	(1 144)
Charge d'impôt différé	**23 181**	1 843
Total de la charge d'impôt sur le résultat	**22 942 $**	5 405 $

Impôt sur le résultat comptabilisé dans les autres éléments du résultat global

	Pour les exercices clos les					
	1er février 2020			2 février 2019		
	Avant impôt	(Charge) recouvrement d'impôt	Après impôt	Avant impôt	Recouvrement (charge) d'impôt	Après impôt
Couvertures de flux de trésorerie	**1 507 $**	**(401) $**	**1 106 $**	6 248 $	(1 677) $	4 571 $
(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre du régime à prestations définies	**(3 098)**	**(1 227)**	**(4 325)**	(1 246)	334	(912)
	(1 591) $	**(1 628) $**	**(3 219) $**	5 002 $	(1 343) $	3 659 $

Rapprochement du taux d'impôt effectif

	Pour les exercices clos les			
	1er février 2020		2 février 2019	
(Perte) bénéfice avant impôt sur le résultat	**(64 483) $**		12 170 $	
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat selon le taux d'impôt réglementaire de la société	**(17 302)**	**26,83 %**	3 277	26,93 %
Variations des taux d'impôt	**477**	**(0,74) %**	(2)	(0,02) %
Charges non déductibles et autres ajustements	**1 456**	**(2,26) %**	1 954	16,06 %
Dépréciation du goodwill	**3 173**	**(4,92) %**	–	– %
Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés	**36 508**	**(56,61) %**	1 647	13,53 %
Produits exonérés d'impôt	**(429)**	**0,67 %**	(694)	(5,70) %
Incidence de l'impôt de pays étrangers	**(680)**	**1,05 %**	(798)	(6,56) %
Ajustement au titre des exercices antérieurs	**(261)**	**0,40 %**	21	0,17 %
Charge d'impôt sur le résultat	**22 942 $**	**(35,58) %**	5 405 $	44,41 %

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs et passifs d'impôt différé sont attribuables aux éléments suivants :

	Actifs		Passifs		Montant net	
	1er février 2020	2 février 2019	1er février 2020	2 février 2019	1er février 2020	2 février 2019
Obligations locatives	**51 771 $**	– $	**– $**	– $	**51 771 $**	– $
Actifs au titre de droits d'utilisation	**–**	–	**51 771**	–	**(51 771)**	–
Immobilisations corporelles et incorporelles	**2 219**	15 819	**–**	–	**2 219**	15 819
Stocks	**–**	–	**1 947**	1 420	**(1 947)**	(1 420)
Fournisseurs et autres créditeurs	**–**	2 696	**–**	–	**–**	2 696
Actif et passif financiers dérivés	**–**	129	**272**	–	**(272)**	129
Passif au titre des retraites	**–**	5 649	**–**	–	**–**	5 649
Avantage fiscal des pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	**–**	1 932	**–**	–	**–**	1 932
Autres	**–**	24	**–**	–	**–**	24
	53 990 $	26 249 $	**53 990 $**	1 420 $	**– $**	24 829 $

Variations des soldes d'impôt différé au cours de l'exercice

	Solde au 3 février 2018	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 2 février 2019[1)]	Comptabilisé dans le résultat net	Comptabilisé dans les résultats non distribués	Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	Solde au 1er février 2020
Obligations locatives	– $	– $	– $	– $	51 771 $	– $	– $	**51 771 $**
Actifs au titre de droits d'utilisation	–	–	–	–	(51 771)	–	–	**(51 771)**
Immobilisations corporelles et incorporelles	16 711	(892)	–	15 819	(13 600)	–	–	**2 219**
Stocks	(1 402)	(18)	–	(1 420)	(527)	–	–	**(1 947)**
Fournisseurs et autres créditeurs	2 830	(134)	–	2 696	(2 676)	(20)	–	–
Passif (actif) financier dérivé	1 807	(1)	(1 677)	129	–	–	(401)	**(272)**
Passif au titre des retraites	5 165	150	334	5 649	(4 422)	–	(1 227)	–
Avantage fiscal des pertes autres qu'en capital reportées prospectivement	2 399	(467)	–	1 932	(1 932)	–	–	–
Autres	505	(481)	–	24	(24)	–	–	–
	28 015 $	(1 843) $	(1 343) $	24 829 $	(23 181) $	(20) $	(1 628) $	**– $**

Étant donné l'incertitude quant à la capacité de la société à générer ultérieurement des activités rentables, la société a déterminé qu'il n'est pas probable qu'elle disposera de bénéfices imposables futurs auxquels les actifs d'impôt différé pourront être imputés. C'est pourquoi aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés.

Actifs d'impôt différé non comptabilisés

Les actifs d'impôt sur le résultat différé n'ont pas été comptabilisés aux bilans consolidés au titre des éléments suivants :

	1er février 2020	2 février 2019
Report en avant de pertes autres qu'en capital	**20 745 $**	– $
Différences temporaires déductibles	**19 282**	–
Report en avant de pertes en capital déductibles	**3 134**	2 067
Actifs d'impôt différé non comptabilisés	**43 161 $**	2 067 $

Le report en avant de pertes autres qu'en capital expire entre 2034 et 2040. Les différences temporaires déductibles et le report en avant de pertes en capital déductibles n'expirent pas en vertu de la législation fiscale actuelle. Aucun actif d'impôt sur le résultat différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car, au 1er février 2020, il était improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs suffisants à l'égard desquels la société pourrait imputer ces éléments.

11. FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

	1er février 2020	2 février 2019
Dettes fournisseurs	**75 132 $**	73 776 $
Créditeurs au titre des avantages du personnel	**20 441**	20 276
Autres créditeurs non commerciaux	**9 367**	499
Passif au titre du remboursement futur	**3 489**	2 746
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	**1 245**	6 715
	109 674	104 012
Moins la partie non courante	**195**	5 170
	109 479 $	98 842 $

La partie non courante comprend les montants suivants :

	1er février 2020	2 février 2019
Loyers différés et créditeurs relatifs aux locaux	**195 $**	5 081 $
Unités d'actions liées à la performance (note 15)	**–**	89
Total de la partie non courante	**195 $**	5 170 $

12. PRODUITS DIFFÉRÉS

	1er février 2020	2 février 2019
Points et primes de fidélisation accordés aux termes des programmes de fidélisation	**847 $**	1 360 $
Cartes-cadeaux non utilisées	**14 195**	13 849
	15 042 $	15 209 $

13. PASSIF AU TITRE DES RETRAITES

Les tableaux suivants présentent des rapprochements des obligations en matière de retraite, des actifs des régimes et de la situation de capitalisation des régimes de retraite :

Situation de capitalisation

	Juste valeur des actifs du régime	Obligation au titre des prestations définies	Passif au titre des retraites
Au 1er février 2020			
Régime	**23 627 $**	**26 737 $**	**(3 110) $**
Régime complémentaire	**–**	**21 103**	**(21 103)**
Total	**23 627 $**	**47 840 $**	**(24 213) $**
Au 2 février 2019			
Régime	22 980 $	23 880 $	(900) $
Régime complémentaire	–	20 143	(20 143)
Total	22 980 $	44 023 $	(21 043) $

	Pour les exercices clos les					
	1er février 2020			2 février 2019		
	Régime	Régime complé-mentaire	Total	Régime	Régime complé-mentaire	Total
Variations de la valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies						
Obligations au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	**23 880 $**	**20 143 $**	**44 023 $**	25 232 $	19 850 $	45 082 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**1 440**	**(49)**	**1 391**	1 409	(48)	1 361
Coût financier	**884**	**721**	**1 605**	878	679	1 557
Cotisations des membres du régime	**165**	**–**	**165**	170	–	170
(Gain actuariel) perte actuarielle – expérience	**(300)**	**(931)**	**(1 231)**	142	776	918
Perte actuarielle– hypothèses démographiques	**–**	**–**	**–**	202	152	354
Perte actuarielle (gain actuariel) – hypothèses financières	**3 841**	**2 364**	**6 205**	(654)	(435)	(1 089)
Prestations versées à même les actifs du régime	**(3 173)**	**–**	**(3 173)**	(3 499)	–	(3 499)
Prestations versées directement par la société	**–**	**(1 145)**	**(1 145)**	–	(831)	(831)
Obligations au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	**26 737 $**	**21 103 $**	**47 840 $**	23 880 $	20 143 $	44 023 $
Variations de la juste valeur des actifs du régime						
Juste valeur des actifs du régime à l'ouverture de l'exercice	**22 980 $**	**– $**	**22 980 $**	25 846 $	– $	25 846 $
Rendement sur les actifs du régime	**1 876**	**–**	**1 876**	(1 063)	–	(1 063)
Produits d'intérêts tirés des actifs du régime	**812**	**–**	**812**	859	–	859
Cotisations patronales	**1 115**	**1 145**	**2 260**	947	831	1 778
Cotisations des membres du régime	**165**	**–**	**165**	170	–	170
Prestations versées	**(3 173)**	**(1 145)**	**(4 318)**	(3 499)	(831)	(4 330)
Coûts d'administration du régime	**(148)**	**–**	**(148)**	(280)	–	(280)
Juste valeur des actifs du régime à la clôture de l'exercice	**23 627 $**	**– $**	**23 627 $**	22 980 $	– $	22 980 $

Pour l'exercice clos le 1er février 2020, le montant net de l'obligation au titre des prestations définies peut être réparti entre les participants aux régimes comme suit :

- 7 % aux participants actifs aux régimes (7 % en 2019)
- 89 % aux participants retraités (89 % en 2019)
- 4 % aux participants aux régimes différés (4 % en 2019)

Les actifs du régime de retraite à prestations définies sont détenus en fiducie et constitués des catégories d'actifs suivantes, lesquelles ne reposent pas sur les prix cotés sur des marchés actifs :

	1er février 2020		2 février 2019	
Titres de participation				
Canadiens – fonds en gestion commune	**7 901 $**	**33 %**	7 453 $	32 %
Canadiens – fonds immobilier	**1 150**	**5 %**	–	–
Étrangers – fonds en gestion commune	**4 192**	**18 %**	6 082	27 %
Total des titres de participation	**13 243**	**56 %**	13 535	59 %
Titres d'emprunt – fonds en gestion commune à revenu fixe	**10 100**	**43 %**	8 719	38 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**284**	**1 %**	726	3 %
Total	**23 627 $**	**100 %**	22 980 $	100 %

La charge de retraite de la société se détaille comme suit :

	Pour les exercices clos les					
	1er février 2020			2 février 2019		
	Régime	**Régime complé-mentaire**	**Total**	**Régime**	**Régime complé-mentaire**	**Total**
Charges de retraite comptabilisées dans le résultat net						
Coût des services rendus au cours de l'exercice	**1 440 $**	**(49) $**	**1 391 $**	1 409 $	(48) $	1 361 $
Coût financier net du passif net au titre des retraites	**72**	**721**	**793**	19	679	698
Coûts d'administration du régime	**148**	**–**	**148**	280	–	280
Charge de retraite	**1 660 $**	**672 $**	**2 332 $**	1 708 $	631 $	2 339 $

Pour l'exercice clos le 1er février 2020, une tranche de la charge de retraite de 1 207 $ (1 375 $ au 2 février 2019) a été comptabilisée dans les frais de vente et de distribution, et une tranche de 1 125 $ (964 $ au 2 février 2019), dans les charges administratives, dans les états consolidés des résultats.

Le tableau suivant présente les variations des gains actuariels et des pertes actuarielles comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et reclassés ultérieurement du cumul des autres éléments du résultat global aux résultats non distribués :

	Pour les exercices clos les					
	1er février 2020			2 février 2019		
	Régime	**Régime complé-mentaire**	**Total**	**Régime**	**Régime complé-mentaire**	**Total**
Perte cumulée (profit cumulé) dans les résultats non distribués à l'ouverture de l'exercice	**469 $**	**4 101 $**	**4 570 $**	(284) $	3 608 $	3 324 $
Perte constatée au cours de l'exercice	**1 665**	**1 433**	**3 098**	753	493	1 246
Perte cumulée dans les résultats non distribués à la clôture de l'exercice	**2 134 $**	**5 534 $**	**7 668 $**	469 $	4 101 $	4 570 $
Perte cumulée au cours de l'exercice, après impôt			**4 325 $**			912 $

Hypothèses actuarielles

Le tableau ci-dessous détaille l'application des principales hypothèses actuarielles :

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
Obligation au titre des prestations constituées		
Taux d'actualisation	**2,60 %**	3,70 %
Augmentation de salaire	**4,00 %**	4,00 %
Mortalité	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite	Tables de mortalité des retraités canadiens 2014 pour le secteur privé (projection sur une base générationnelle au moyen de l'échelle MI-2017), ajustée pour tenir compte de l'ampleur de la retraite
Charges au titre des avantages du personnel		
Taux d'actualisation	**3,70 %**	3,50 %
Augmentation de salaire	**4,00 %**	4,00 %

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

Le tableau qui suit présente les principales hypothèses pour les exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019 et la sensibilité d'une variation de 1 % de chacune de ces hypothèses sur les obligations au titre du régime à prestations définies et sur les coûts nets du régime à prestations définies.

L'analyse de sensibilité présentée dans le tableau repose sur des hypothèses et doit être utilisée avec prudence. Les sensibilités de chacune des principales hypothèses ont été calculées sans tenir compte de la modification des autres hypothèses. Les résultats réels pourraient entraîner la modification de plusieurs des principales hypothèses simultanément. Toute modification d'un facteur pourrait entraîner une modification d'un autre facteur, ce qui pourrait amplifier ou atténuer l'incidence de ces hypothèses.

	Pour les exercices clos les					
	1er février 2020			**2 février 2019**		
	Régime	**Régime complé-mentaire**	**Total**	**Régime**	**Régime complé-mentaire**	**Total**
(Diminution) augmentation des obligations au titre des prestations définies						
Taux d'actualisation						
Incidence d'une augmentation de 1 %	**(3 504) $**	**(2 160) $**	**(5 664) $**	(2 991) $	(2 040) $	(5 031) $
Incidence d'une diminution de 1 %	**4 032 $**	**2 406 $**	**6 438 $**	3 420 $	2 269 $	5 689 $
Augmentation ou diminution des salaires						
Incidence d'une augmentation de 1 %	**619 $**	**(12) $**	**607 $**	601 $	1 $	602 $
Incidence d'une diminution de 1 %	**(605) $**	**12 $**	**(593) $**	(587) $	(1) $	(588) $
Espérance de vie						
Incidence d'une augmentation de un an de l'espérance de vie des participants au régime	**700 $**	**617 $**	**1 317 $**	607 $	531 $	1 138 $

Le rendement global des marchés des capitaux ainsi que les niveaux des taux d'intérêt ont une incidence sur la situation de capitalisation des régimes de retraite de la société. Tout changement négatif à l'égard des rendements des régimes de retraite et le niveau de taux d'intérêt enregistré depuis la dernière évaluation actuarielle peuvent avoir des répercussions néfastes sur la situation de capitalisation des régimes de retraite et sur les résultats d'exploitation de la société.

La société s'attend à ce que des cotisations patronales de 904 $ soient versées au régime et de 1 146 $ au régime complémentaire au cours de l'exercice qui sera clos le 30 janvier 2021. Les durées moyennes pondérées du Régime et du régime complémentaire sont d'environ 14 ans et 11 ans, respectivement, au 1er février 2020 (13 ans et 11 ans au 2 février 2019).

La société évalue ses obligations au titre des prestations constituées et la juste valeur des actifs du régime à des fins comptables à la clôture de l'exercice. La dernière évaluation actuarielle à des fins de financement remonte au 31 décembre 2018 et la prochaine est requise en date du 31 décembre 2021.

14. CAPITAL SOCIAL ET AUTRES COMPOSANTES DES CAPITAUX PROPRES

Les variations du capital social pour chacun des exercices présentés ci-dessous se détaillent comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	1er février 2020		**2 février 2019**	
	Nombre d'actions (en milliers)	**Valeur comptable**	**Nombre d'actions (en milliers)**	**Valeur comptable**
Actions ordinaires				
Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice	**13 440**	**482 $**	13 440	482 $
Actions de catégorie A sans droit de vote				
Solde à l'ouverture de l'exercice	**49 890**	**37 915**	49 890	37 915
Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat	**(14 463)**	**(10 991)**	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	**35 427**	**26 924**	49 890	37 915
Total du capital social	**48 867**	**27 406 $**	63 330	38 397 $

Capital social autorisé

La société a autorisé aux fins d'émission un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions de catégorie A sans droit de vote. Ni les actions ordinaires ni les actions de catégorie A sans droit de vote n'ont de valeur nominale. Toutes les actions émises sont entièrement libérées.

Les actions ordinaires et les actions de catégorie A sans droit de vote de la société ont égalité de rang en ce qui concerne le droit qu'elles confèrent de recevoir des dividendes ou de participer à la distribution d'actifs de la société. Toutefois, dans le cas d'un dividende en actions, les porteurs d'actions de catégorie A sans droit de vote auront le droit de recevoir des actions de catégorie A sans droit de vote et les porteurs d'actions ordinaires auront le droit de recevoir des actions ordinaires.

Achat d'actions aux termes de l'importante offre publique de rachat

Le 17 juin 2019, la société a annoncé les modalités de son importante offre publique de rachat (l'« offre ») visant le rachat aux fins d'annulation d'au plus 15 000 000 de ses actions de catégorie A sans droit de vote émises et en circulation au prix de 3,00 $ par action. L'offre a commencé le 20 juin 2019 et pris fin le 26 juillet 2019. Dans le cadre de cette offre, la société a racheté 14 462 944 actions de catégorie A sans droit de vote d'une valeur comptable de 10 991 $ pour une contrepartie totale de 43 711 $ (compte tenu des coûts de transaction connexes de 322 $), qui ont ensuite été annulées.

L'excédent du prix d'achat sur la valeur comptable des actions, soit 35 413 $ (y compris l'impôt de 2 693 $), a été porté en réduction des résultats non distribués.

Cumul des autres éléments du résultat global

Le cumul des autres éléments du résultat global se détaille comme suit :

	Couvertures de flux de trésorerie	**Écarts de conversion**	**Cumul des autres éléments du résultat global**
Solde au 3 février 2019	**(352) $**	**(932) $**	**(1 284) $**
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 582 $)	**1 609**	**–**	**1 609**
Transfert dans les stocks du profit réalisé sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 181 $)	**(503)**	**–**	**(503)**
Variation des écarts de change	**–**	**(49)**	**(49)**
Solde au 1er février 2020	**754 $**	**(981) $**	**(227) $**
Solde au 4 février 2018	(4 923) $	(658) $	(5 581) $
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 557 $)	(1 519)	–	(1 519)
Transfert dans les stocks de la perte réalisée sur les couvertures de flux de trésorerie (après impôt de 2 234 $)	6 090	–	6 090
Variation des écarts de change	–	(274)	(274)
Solde au 2 février 2019	(352) $	(932) $	(1 284) $

Dividendes

La société a déclaré et payé les dividendes suivants :

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
Actions ordinaires et actions de catégorie A sans droit de vote	**8 776 $**	12 666 $
Dividende par action	**0,15 $**	0,20 $

Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, le conseil d'administration a cessé de déclarer un dividende trimestriel.

15. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Plan d'options sur actions

Aux termes du plan d'options sur actions, la société peut, à sa seule discrétion, attribuer des options sur actions ou des droits à l'appréciation d'actions. Le plan d'options sur actions permet à la société d'émettre, de temps à autre, l'équivalent d'au plus 10 % de ses actions de catégorie A sans droit de vote en circulation, par suite de l'exercice d'options attribuées aux termes du plan, à ses principaux dirigeants et à son personnel clé. Aux termes du plan, l'attribution des options et le délai d'acquisition des droits liés à ces options, qui est habituellement d'au plus 4 ans, sont à la discrétion du conseil d'administration, la durée maximale des options étant d'au plus 7 ans. Le prix d'exercice à payer pour chaque action de catégorie A sans droit de vote visée par une option sur actions est déterminé par le conseil d'administration à la date d'attribution, mais ce prix ne peut être inférieur au cours de clôture de l'action de la société le jour de bourse précédant immédiatement la date de prise d'effet de l'attribution. Les droits à l'appréciation d'actions donnent droit aux principaux dirigeants et au personnel clé de recevoir un paiement en trésorerie correspondant à l'augmentation du cours des actions de catégorie A sans droit de vote de la société depuis la date d'attribution à la date d'acquisition des droits. Aucun droit à l'appréciation d'actions n'a été attribué ni n'est en circulation.

La variation des options sur actions en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les			
	1er février 2020		**2 février 2019**	
	Options (en milliers)	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Options (en milliers)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**1 938**	**8,06 $**	2 401	7,81 $
Renonciation	**(179)**	**6,66**	(463)	6,79
En circulation à la clôture de l'exercice	**1 759**	**8,20 $**	1 938	8,06 $
Options exerçables à la clôture de l'exercice	**1 727**	**8,23 $**	1 711	8,28 $

Aucune option sur actions n'a été attribuée ou exercée au cours des exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019. Le coût des options sur actions attribuées est passé en charges sur la période d'acquisition des droits en fonction de la juste valeur estimée à la date de l'attribution, calculée au moyen du modèle Black-Scholes.

Le tableau suivant résume l'information relative aux options sur actions en circulation au 1er février 2020 :

	Options en circulation			Options exerçables	
Fourchette des prix d'exercice	**Nombre d'options en circulation (en milliers)**	**Durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle**	**Prix d'exercice moyen pondéré**	**Nombre d'options exerçables (en milliers)**	**Prix d'exercice moyen pondéré**
4,40 $ - 6,00 $	595	4,06 ans	5,76 $	595	5,76 $
6,31 $ - 6,75 $	739	4,73	6,70	707	6,72
11,68 $ - 18,26 $	425	2,00	14,22	425	14,22
	1 759	**3,84 ans**	**8,20 $**	**1 727**	**8,23 $**

Pour l'exercice clos le 1er février 2020, la société a comptabilisé une charge de rémunération de 38 $ relativement à son régime d'options sur actions (126 $ au 2 février 2019) ainsi qu'un crédit au surplus d'apport correspondant.

Unités d'actions liées à la performance (réglées en trésorerie)

La société offre un régime d'unités d'actions liées à la performance (« UAP ») destiné à ses cadres dirigeants et principaux dirigeants, régime qui leur donne droit de recevoir un paiement en trésorerie. Les UAP deviennent acquises si les conditions de performance non liées au marché évaluées sur une période de trois exercices (la « période de performance ») sont respectées. Le nombre d'UAP dont les droits peuvent devenir acquis peut aller jusqu'à 1,5 fois le nombre réel d'UAP attribuées si une performance exceptionnelle est atteinte. Lors du règlement des UAP acquises, le paiement en trésorerie sera égal au nombre d'UAP multiplié par la juste valeur des actions ordinaires de la société, calculée en utilisant le cours du marché moyen pondéré des cinq jours de bourse commençant cinq jours de bourse suivant le jour où la société publie ses résultats financiers pour la période de performance.

Le 10 avril 2019, la société a attribué 440 000 UAP à un prix moyen pondéré par action de 3,23 $ (481 000 UAP à un prix moyen pondéré par action de 4,06 $ pour l'exercice clos le 2 février 2019).

La variation du nombre d'UAP en circulation se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
	UAR (en milliers)	**UAR (en milliers)**
En circulation à l'ouverture de l'exercice	**770**	546
Attribution	**440**	481
Renonciation	**(267)**	(257)
Échéance	**(183)**	–
En circulation à la clôture de l'exercice	**760**	770

Au 1er février 2020, la société ne prévoyait pas respecter les conditions de performance minimales non liées au marché exigées pour que toutes les UAP émises deviennent acquises, la société a comptabilisé un recouvrement de la charge de rémunération fondée sur des actions liée aux UAP de 66 $ dans les frais de vente et de distribution et de 23 $ dans les charges administratives pour l'exercice clos le 1er février 2020 (charge de 66 $ dans les frais de vente et de distribution et de 23 $ dans les charges administratives pour l'exercice clos le 2 février 2019), ainsi qu'une variation correspondante dans les autres créditeurs non courants.

16. ENGAGEMENTS

Au 1er février 2020, les engagements financiers se rapportant aux ententes visant l'achat de biens ou services qui ont un droit juridiquement exécutoire sur la société, exclusion faite des montants supplémentaires basés sur les ventes, les taxes et les autres coûts, sont exigibles comme suit :

	Obligations d'achat	Autres contrats de service	Total
D'ici 1 an	122 142 $	4 612 $	126 754 $
D'ici 2 ans	4 997	3 818	8 815
D'ici 3 ans	2 957	3 523	6 480
D'ici 4 ans	678	1 151	1 829
D'ici 5 ans	53	–	53
Années subséquentes	–	–	–
Total	**130 827 $**	**13 104 $**	**143 931 $**

Pour le calendrier des paiements aux termes des obligations locatives, se reporter à la note 8.

17. PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
Produits de dividendes liés aux titres négociables	**1 427 $**	2 489 $
Produits d'intérêts	**1 746**	2 202
Profit de change	**–**	1 541
Produits financiers	**3 173**	6 232
Charges d'intérêts sur les obligations locatives	**7 479**	–
Variation nette de la juste valeur et perte sur la sortie de titres négociables[1)]	**8 264**	12 304
Perte de change	**475**	–
Charges financières	**16 218**	12 304
Charges financières nettes comptabilisées dans le résultat net	**(13 045) $**	(6 072) $

1) Au cours de l'exercice clos le 1er février 2020, la société a cédé son portefeuille de titres négociables pour un produit de 41 425 $.

18. (PERTE) BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du résultat de base par action et du résultat dilué par action est fondé sur une perte nette de 87 426 $ pour l'exercice clos le 1er février 2020 (bénéfice net de 6 765 $ pour l'exercice clos le 2 février 2019).

Le nombre d'actions (en milliers) utilisé dans le calcul (de la perte) du bénéfice par action se présente comme suit :

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer (la perte) le bénéfice de base par action	**55 980**	63 330
Nombre moyen pondéré d'actions utilisé pour calculer (la perte) le bénéfice dilué(e) par action	**55 980**	63 330

Au 1er février 2020 et au 2 février 2019, toutes les options sur actions étaient exclues du calcul (de la perte) du bénéfice dilué(e) par action, celles-ci étant réputées avoir un effet antidilutif.

La valeur de marché moyenne des actions de la société aux fins du calcul de l'effet dilutif des options sur actions était fondée sur les cours du marché pour la période au cours de laquelle les options étaient en circulation.

19. PARTIES LIÉES

Transactions avec les principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les personnes (membres et non-membres de la direction) ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement. Le conseil d'administration (dont fait partie le chef de la direction et président) est responsable de la planification, de la supervision et de la gestion des activités de la société et ses membres sont considérés comme des principaux dirigeants. Le conseil d'administration participe au plan d'options sur actions, tel qu'il est décrit à la note 15.

Le tableau suivant présente la charge de rémunération liée aux principaux dirigeants :

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
Salaires, rémunération des administrateurs et avantages à court terme	**1 631 $**	1 558 $
Charge de rémunération fondée sur des actions	**8**	111
	1 639 $	1 669 $

Autres transactions entre parties liées

La société a payé des honoraires de consultation de 416 $ au cours de l'exercice clos le 1er février 2020 (258 $ au 2 février 2019) à un administrateur de la société et des conseils juridiques auprès de cabinets juridiques auxquels sont associés certains membres du conseil d'administration de la société.

Ces transactions sont inscrites au montant de la contrepartie versée conformément à ce qui a été établi et convenu par les parties liées.

20. CHARGES LIÉES AU PERSONNEL

	Pour les exercices clos les	
	1er février 2020	**2 février 2019**
Salaires et avantages du personnel	**213 814 $**	223 149 $
Charges liées aux régimes à prestations définies	**2 332**	2 339
Charge de (recouvrement de la) rémunération fondée sur des actions	**(50)**	215
	216 096 $	225 703 $

21. FACILITÉ DE CRÉDIT ET GARANTIES

Au 1er février 2020, la société disposait de lignes de crédit d'exploitation non garanties remboursables à vue consenties par des banques à charte canadiennes, d'un montant pouvant atteindre 65 000 $ ou son équivalent en dollars américains, dont une autorisation de découvert d'au plus 25 000 $ et un montant de 40 000 $ réservé à la garantie de lettres de crédit (75 000 $ au 2 février 2019, dont une autorisation de découvert d'au plus 35 000 $ et un montant de 40 000 $ réservé à la garantie de lettres de crédit). Au 1er février 2020, une tranche de 2 982 $ (4 195 $ au 2 février 2019) de ces lignes de crédit d'exploitation remboursables à vue était affectée aux fins de lettres de crédit de soutien et de lettres de crédit documentaires. Les lignes de crédit d'exploitation engagées sont comptabilisées lorsque la société juge probable qu'un paiement doive être versé à l'autre partie au contrat. La société n'a inscrit aucun passif à l'égard de ces lignes de crédit d'exploitation engagées, car elle ne prévoit pas faire de paiement pour ces éléments. Après la clôture de l'exercice, tel qu'il est mentionné à la note 26, conformément aux dispositions contractuelles des facilités de crédit, l'autorisation de découvert d'au plus 25 000 $ a été résiliée par les banques et les facilités disponibles au titre des lettres de crédit de 40 000 $ ont été ramenées à un maximum de 1 000 $.

22. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

	1er février 2020	**2 février 2019**
Opérations sans effet sur la trésorerie		
Entrées d'immobilisations corporelles et incorporelles incluses dans les fournisseurs et autres créditeurs	**1 382 $**	1 133 $

Pour l'exercice clos le 1er février 2020, les paiements d'obligations locatives de 69 296 $ comprennent le paiement d'intérêts de 7 479 $.

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Classement comptable et justes valeurs

Le tableau suivant présente les valeurs comptables et les justes valeurs des actifs financiers et des passifs financiers, y compris leur niveau dans la hiérarchie de la juste valeur. Il ne comporte pas d'information sur la juste valeur pour les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur si la valeur comptable constitue une estimation raisonnable de la juste valeur. La société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et passifs financiers courants (autres que ceux énumérés ci-dessous) se rapproche de leur valeur comptable respective aux dates de clôture en raison de l'échéance à court terme de ces instruments financiers.

	1er février 2020						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– $	1 124 $	– $	1 124 $	– $	1 124 $	1 124 $
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– $	348 $	– $	348 $	– $	348 $	348 $

	2 février 2019						
	Valeur comptable				Juste valeur		
	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur des instruments de couverture	Coût amorti	Total	Niveau 1	Niveau 2	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Actif financier dérivé	– $	1 900 $	– $	1 900 $	– $	1 900 $	1 900 $
Titres négociables	49 690 $	– $	– $	49 690 $	49 690 $	– $	49 690 $
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net							
Passif financier dérivé	– $	966 $	– $	966 $	– $	966 $	966 $

Aucun transfert n’a eu lieu entre les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs au cours des exercices clos le 1er février 2020 et le 2 février 2019.

Instruments financiers dérivés

La société a conclu avec ses banques des contrats de change à terme visant le dollar américain. Ces contrats de change se prolongent normalement sur une période d’au plus 12 mois.

Les contrats de change, qui sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie, se détaillent comme suit :

	Prix d’exercice moyen	Montant notionnel en $ US	Actif financier dérivé	Passif financier dérivé	Montant net
1er février 2020	**1,318 $**	**175 000 $**	**1 124 $**	**(348) $**	**776 $**
2 février 2019	1,299 $	155 000 $	1 900 $	(966) $	934 $

Aucune partie inefficace n’a été comptabilisée dans le résultat net, car la variation de la juste valeur utilisée pour calculer la partie inefficace des instruments de couverture était identique ou inférieure à la variation de la juste valeur employée pour calculer la partie inefficace des éléments couverts.

24. GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La société peut parfois avoir recours à des instruments financiers dérivés pour gérer les risques associés aux fluctuations des cours de change. Le recours à des instruments financiers dérivés est encadré par les politiques de gestion des risques de la société. Ces politiques, qui sont approuvées par le conseil d'administration, sont établies de manière à permettre l'identification et l'analyse des risques auxquels la société est exposée, la conception de structures appropriées visant à limiter et à contrôler les risques, ainsi que la surveillance des risques et le respect de ces limites. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement passés en revue afin que soient prises en compte l'évolution des conditions du marché et les activités de la société. Les informations relatives à l'exposition de la société aux risques, en particulier aux risques de crédit, de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de prix sur instruments de capitaux propres sont présentées ci-dessous.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque lié à toute perte inattendue attribuable au défaut d'un client ou d'une contrepartie à un instrument financier de respecter ses obligations contractuelles. Les instruments financiers de la société qui l'exposent à des concentrations du risque de crédit sont essentiellement constitués de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des clients et autres débiteurs et des contrats de change à terme. La société atténue son exposition au risque de crédit à l'égard de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des contrats de change à terme en traitant avec de grandes institutions financières canadiennes. Les clients et autres débiteurs de la société consistent essentiellement en des créances sur cartes de crédit contractées au cours des derniers jours de l'exercice et réglées au cours des premiers jours de l'exercice suivant. En raison de la nature des activités de la société et du faible risque de crédit lié aux clients et autres débiteurs de la société au 1er février 2020 et au 2 février 2019, les pertes de crédit attendues sur ces actifs financiers sont négligeables.

Au 1er février 2020, l'exposition maximale de la société au risque de crédit à l'égard de ces instruments financiers s'établissait comme suit :

Trésorerie et équivalents de trésorerie	89 410 $
Clients et autres débiteurs	6 313
Actif financier dérivé	1 124
	96 847 $

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est lié à la possibilité que la société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières à leur échéance. Pour gérer le risque de liquidité, la société s'assure, dans la mesure du possible, qu'elle disposera toujours des liquidités nécessaires pour respecter ses obligations à leur échéance. L'échéance contractuelle de la plupart des fournisseurs et autres créditeurs est d'au plus 12 mois. Au 1er février 2020, la situation de trésorerie de la société se composait d'un montant de 89 410 $ (112 518 $ au 2 février 2019) sous forme de trésorerie et d'équivalents de trésorerie. En outre, au 1er février 2020, la société disposait de facilités de crédit non garanties remboursables à vue de 65 000 $ (ou son équivalent en dollars américains) qui comprenaient une autorisation de découvert d'au plus 25 000 $ et un montant de 40 000 $ réservé à la garantie de lettres de crédit (75 000 $ au 2 février 2019, dont une autorisation de découvert d'au plus 35 000 $ et un montant de 40 000 $ réservé à la garantie de lettres de crédit). Se reporter à la note 26 qui indique que les facilités de crédit à vue comportant une protection de découvert ont été résiliées par les banques et les facilités de crédit garantissant des lettres de crédit ont été réduites à un maximum de 1 000 $ et à la note 2 b), qui indique que la direction estime qu'un financement supplémentaire sera nécessaire pour permettre à la société de s'acquitter de ses obligations financières actuelles et futures.

Risque de change

La société achète une quantité importante de marchandises en dollars américains et, par conséquent, une volatilité importante de la devise américaine par rapport à la devise canadienne peut avoir des répercussions négatives sur sa marge brute. La société envisage plusieurs solutions de rechange pour gérer le risque de change sur les flux de trésorerie se rapportant à ces achats. Elles comprennent notamment divers types de contrats d'options sur devises ou de contrats à terme de gré à gré d'au plus 12 mois habituellement, et des achats sur le marché au comptant. Un contrat d'option sur devises consiste en une option ou une obligation d'acheter des devises auprès d'une contrepartie. Un contrat de change à terme est un accord contractuel visant l'achat ou la vente ultérieur d'une devise à un prix et à une date déterminés. La société conclut certains contrats de change à terme admissibles qu'elle désigne comme instruments de couverture des flux de trésorerie, ce qui a donné lieu à la comptabilisation des écarts de conversion liés à l'évaluation à la valeur de marché relatifs aux instruments couverts admissibles à titre de composante des autres éléments du résultat global. Les contrats de change qui ont été réglés au cours de l'exercice clos le 1er février 2020 ont été désignés comme couvertures de flux de trésorerie et sont admissibles à la comptabilité de couverture. Le risque sous-jacent aux contrats de change est identique au risque couvert et, par conséquent, la société a établi un ratio de 1:1 pour l'ensemble des couvertures de risque de change.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers libellés en dollars américains, constitués principalement de trésorerie et d'équivalents de trésorerie d'un montant de 9 008 $, de créances clients de 454 $ et de dettes fournisseurs s'élevant à 41 380 $, afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur le résultat net. Au 1er février 2020, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables, en particulier les taux d'intérêt, demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une augmentation ou une diminution respective de 5 726 $ du résultat net de la société pour l'exercice clos le 1er février 2020.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard de ses instruments financiers dérivés (lesquels sont tous désignés comme couvertures de flux de trésorerie), afin de déterminer dans quelle mesure une variation du cours de change du dollar américain aurait une incidence sur les autres éléments du résultat

global. Au 1er février 2020, une hausse ou une baisse de 10 % de la valeur du dollar canadien par rapport au dollar américain, toutes les autres variables demeurant par ailleurs égales, se serait traduite par une diminution de 15 427 $ ou une augmentation de 16 455 $, respectivement, des autres éléments du résultat global de la société pour l'exercice clos le 1er février 2020.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se rapporte à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie de la société. Les fluctuations du marché à l'égard des taux d'intérêt se répercutent sur le résultat de la société relativement aux intérêts gagnés sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui sont principalement investis auprès de grandes institutions financières canadiennes. Au 1er février 2020, la société disposait de facilités non garanties remboursables à vue d'au plus 65 000 $ (ou son équivalent en dollars américains) qui comprenaient une autorisation de découvert d'au plus 25 000 $ et un montant de 40 000 $ réservé à la garantie de lettres de crédit (75 000 $ au 2 février 2019, dont une autorisation de découvert d'au plus 35 000 $ et un montant de 40 000 $ réservé à la garantie de lettres de crédit). Se reporter à la note 26, Événements postérieurs à la date de clôture.

La société a effectué une analyse de sensibilité à l'égard du risque de taux d'intérêt au 1er février 2020 afin de déterminer dans quelle mesure une variation des taux d'intérêt aurait une incidence sur le résultat net. Pour l'exercice clos le 1er février 2020, la société a gagné des intérêts créditeurs de 1 746 $ sur sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie. Une augmentation ou une diminution de 100 points de base du taux d'intérêt moyen de l'exercice aurait donné lieu à une hausse ou à une baisse du résultat net de 1 036 $, respectivement. Cette analyse prend pour hypothèse que toutes les autres variables, plus particulièrement les taux de change, demeurent constantes.

25. GESTION DU CAPITAL

En matière de gestion du capital, les objectifs de la société sont les suivants :

- s'assurer de disposer des liquidités nécessaires à la poursuite de ses activités et au financement interne des projets d'immobilisations;
- maintenir un solide capital de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché;
- offrir un rendement adéquat aux actionnaires.

Le capital de la société se compose des capitaux propres. La société affecte principalement son capital au financement des hausses des éléments hors trésorerie du fonds de roulement de même qu'aux dépenses d'investissement en immobilisations liées à l'ajout de nouveaux magasins, aux projets de rénovation des magasins existants, à l'infrastructure de technologies de l'information y compris le commerce électronique, ainsi qu'aux améliorations apportées aux bureaux et au centre de distribution. La société comblait normalement ces besoins de financement au moyen de fonds autogénérés. La société n'a aucune dette de financement à long terme (hormis ses obligations locatives), ce qui fait que le résultat net tiré des activités d'exploitation est disponible à des fins de réinvestissement dans la société ou de distribution à ses actionnaires. Le conseil d'administration ne fixe pas de critères quantitatifs quant au rendement du capital investi à l'intention de la direction, mais il favorise une croissance durable et rentable d'un exercice à l'autre. Trimestriellement, le conseil d'administration revoit aussi le montant des dividendes versés aux actionnaires de la société et surveille les activités du programme de rachat d'actions. Dans le but de conserver des liquidités pour financer ses activités courantes, la société a suspendu la déclaration et le versement de dividendes. La société ne dispose pas d'un plan de rachat d'actions établi et les

décisions de vente et d'achat sont prises individuellement pour chaque transaction en fonction des cours du marché et des restrictions prévues dans la réglementation. La société n'est pas soumise, aux termes de règles extérieures, à des exigences concernant son capital.

26. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

Pandémie de COVID-19

Après la clôture de l'exercice, la pandémie a eu des répercussions majeures sur la société, entraînant la fermeture de tous ses magasins de détail, comme il est expliqué à la note 2 b). La société continuera de suivre activement l'évolution de la situation et d'en évaluer l'effet sur ses activités. La durée et les conséquences de la pandémie sont inconnues à l'heure actuelle, tout comme l'efficacité des mesures prises par les gouvernements. Par conséquent, il est impossible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces circonstances de même que l'incidence qu'elles auront sur les résultats financiers et la situation financière de la société au cours des périodes futures.

Au cours de l'exercice 2021, la société examinera les plus récents faits nouveaux et conséquences de la pandémie, y compris les évaluations actualisées des flux de trésorerie futurs. Toute incidence additionnelle découlant de la pandémie sera reflétée dans les résultats financiers de l'exercice 2021, s'il y a lieu.

Facilités de crédit

Après la clôture de l'exercice, et conformément aux dispositions contractuelles des facilités de crédit, l'autorisation de découvert d'au plus 25 000 $ décrite aux notes 21 et 24 a été résiliée par les banques et les facilités disponibles au titre des lettres de crédit de 40 000 $ ont été ramenées à un maximum de 1 000 $.